

Contrat de Canal de l'Isle

Programme d'opérations
>>>>>>>>>> document n°3



SOMMAIRE

Le programme d'opérations du contrat de canal de l'Isle est détaillé aux pages suivantes sous forme de fiches synthétiques. Elles sont numérotées et ordonnées en fonction des 5 axes stratégiques de la charte d'objectifs. Une fiche cadre est une fiche « chapeau » qui synthétise les actions menées sur un même thème.

Quand une seule action est proposée sur un thème, la fiche est intitulée Fiche Cadre/Action.

Dans la suite de ce document, les acronymes suivants sont utilisés :

- AE : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- CR : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- CG84 : Conseil Général de Vaucluse
- UE : Union Européenne
- FEDER : Fonds Européens de Développement Régional
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- MO : Maître d'ouvrage

<i>VOLET I – Axe Economique</i>	<i>p.3</i>
<i>VOLET II – Axe Environnemental</i>	<i>p.28</i>
<i>VOLET III – Axe Social et Culturel</i>	<i>p.40</i>
<i>VOLET IV – Axe Territorial</i>	<i>p. 58</i>
<i>VOLET V – Axe Gestion concertée</i>	<i>p.71</i>

VOLET I - AXE ECONOMIQUE

DES CANAUX REpondant AUX BESOINS EN EAU DES ACTIVITES DE LEUR TERRITOIRE

Synthèse des Actions du Volet I

N° Fiche Cadre	Intitulé de la Fiche Cadre	Nbre Fiches Actions	Coût global (€HT)
I.0	Travaux financés par l'Agence de l'Eau pendant la période d'élaboration du Contrat de Canal	1	pm
I.1	Travaux de sécurisation des ouvrages	2	105 000 €
I.2	Travaux de restauration des ouvrages de desserte gravitaire	1	p.m
I.3	Travaux de modernisation	3	4 730 000 €
I.4	Etude de la régulation du canal maître	1	pm
TOTAL		8	4 835 000 €

N.B : Les économies d'eau indiquées sur les fiches action sont les économies localement disponibles

Tableau des financements - Axe 1 – Tous travaux sous maîtrise d’ouvrage du canal de l’Isle

N°	Intitulé	Années	Montant total	AE		CG84		CR		Etat		Fonds FEADER /Autres fonds de l’UE	MO	
I.1	Travaux de sécurisation des ouvrages		105 000 €		26 250 €		31 500 €		25 000 €		0 €		0 €	22 250 €
I.1.1	Sécurisation d'ouvrages exceptionnellement dangereux sur le canal maître	2014	25 000 €	25%	6 250 €	30%	7 500 €	20%	5 000 €		0 €		0 €	25% 6 250 €
I.1.2	Mise en place d'une décharge de sécurisation sur le canal maître	2014	80 000 €	25%	20 000 €	30%	24 000 €	25%	20 000 €		0 €		0 €	20% 16 000 €
I.2	Travaux de restauration des ouvrages de desserte gravitaire		<i>pm</i>											
I.3	Travaux de modernisation		4 730 000 €		2 365 000 €		493 000 €		493 000 €		0 €		433 000 €	946 000 €
I.3.1	Modernisation, secteur Velorgues		1 400 000 €		700 000 €		160 000 €		160 000 €		0 €		100 000 €	280 000 €
	Velorgues Tranche10	2014	600 000 €	50%	300 000 €	10%	60 000 €	10%	60 000 €		0 €	10%	60 000 €	20% 120 000 €
	Velorgues Tranche 11	2015	400 000 €	50%	200 000 €	15%	60 000 €	15%	60 000 €		0 €		0 €	20% 80 000 €
	Velorgues Tranche12	2016	400 000 €	50%	200 000 €	10%	40 000 €	10%	40 000 €		0 €	10%	40 000 €	20% 80 000 €
I.3.2	Modernisation de l'irrigation, secteur Caramède		1 080 000 €		540 000 €		108 000 €		108 000 €		0 €		108 000 €	216 000 €
	Caramède Tranche 2	2012	240 000 €	50%	120 000 €	10,0%	24 000 €	10,%	24 000 €		0 €	10%	24 000 €	20% 48 000 €
	Caramède Tranche 3	2013	280 000 €	50%	140 000 €	10%	28 000 €	10%	28 000 €		0 €	10%	28 000 €	20% 56 000 €
	Caramède Tranche 4	2015	280 000 €	50%	140 000 €	10%	28 000 €	10%	28 000 €		0 €	10%	28 000 €	20% 56 000 €
	Caramède Tranche 5	2017	280 000 €	50%	140 000 €	10%	28 000 €	10%	28 000 €		0 €	10%	28 000 €	20% 56 000 €
I.3.3	Modernisation, secteur Arrousaire		2 250 000 €		1 125 000 €		225 000 €		225 000 €		0 €		225 000 €	450 000 €
	Arrousaire Tranche 4	2011	<i>pm</i>											
	Arrousaire Tranche 5	2012	600 000 €	50%	300 000 €	10%	60 000 €	10%	60 000 €		0 €	10%	60 000 €	20% 120 000 €
	Arrousaire Tranche 6	2013	600 000 €	50%	300 000 €	10%	60 000 €	10%	60 000 €		0 €	10%	60 000 €	20% 120 000 €
	Arrousaire Tranche 7	2016	500 000 €	50%	250 000 €	10%	50 000 €	10%	50 000 €		0 €	10%	50 000 €	20% 100 000 €
	Arrousaire Tranche 8	2017	550 000 €	50%	275 000 €	10%	55 000 €	10%	55 000 €		0 €	10%	55 000 €	20% 110 000 €
I.4	Etude de régulation du canal maître	2011	<i>pm</i>											
	TOTAL AXE I		4 835 000 €		2 391 250 €		524 500 €		518 000 €		0 €		433 000 €	968 250 €

Tableau de programmation par intervenant financier - Axe 1 – Tous travaux sous maitrise d'ouvrage du canal de l'Isle

	TOTAL		AE		CG 84		CR		Etat		Autres		MO
2011	pm												
2012	840 000 €		420 000 €		84 000 €		84 000 €		0 €		84 000 €		168 000 €
Arrousaire Tranche 5	600 000 €	50%	300 000 €	10%	60 000 €	10%	60 000 €		0 €	10%	60 000 €	20%	120 000 €
Caramède Tranche 2	240 000 €	50%	120 000 €	10%	24 000 €	10%	24 000 €		0 €	10%	24 000 €	20%	48 000 €
2013	880 000 €		440 000 €		88 000 €		88 000 €		0 €		88 000 €		176 000 €
Arrousaire Tranche 6	600 000 €	50%	300 000 €	10%	60 000 €	10%	60 000 €		0 €	10%	60 000 €	20%	120 000 €
Caramède Tranche 3	280 000 €	50%	140 000 €	10%	28 000 €	10%	28 000 €		0 €	10%	28 000 €	20%	56 000 €
2014	705 000 €		326 250 €		91 500 €		85 000 €		0 €		60 000 €		142 250 €
Mise en place d'une décharge de sécurisation sur le canal maître	80 000 €	25%	20 000 €	30%	24 000 €	25%	20 000 €		0 €		0 €	20%	16 000 €
Sécurisation d'ouvrages exceptionnellement dangereux sur le canal maître	25 000 €	25%	6 250 €	30%	7 500 €	20%	5 000 €		0 €		0 €	25%	6 250 €
Velorgues Tranche10	600 000 €	50%	300 000 €	10%	60 000 €	10%	60 000 €		0 €	10%	60 000 €	20%	120 000 €
2015	680 000 €		340 000 €		88 000 €		88 000 €		0 €		28 000 €		136 000 €
Caramède Tranche 4	280 000 €	50%	140 000 €	10%	28 000 €	10%	28 000 €		0 €	10%	28 000 €	20%	56 000 €
Velorgues Tranche 11	400 000 €	50%	200 000 €	15%	60 000 €	15%	60 000 €		0 €		0 €	20%	80 000 €
2016	900 000 €		450 000 €		90 000 €		90 000 €		0 €		90 000 €		180 000 €
Arrousaire Tranche 7	500 000 €	50%	250 000 €	10%	50 000 €	10%	50 000 €		0 €	10%	50 000 €	20%	100 000 €
Velorgues Tranche12	400 000 €	50%	200 000 €	10%	40 000 €	10%	40 000 €		0 €	10%	40 000 €	20%	80 000 €
2017	830 000 €		415 000 €		83 000 €		83 000 €		0 €		83 000 €		166 000 €
Arrousaire Tranche 8	550 000 €	50%	275 000 €	10%	55 000 €	10%	55 000 €		0 €	10%	55 000 €	20%	110 000 €
Caramède Tranche 5	280 000 €	50%	140 000 €	10%	28 000 €	10%	28 000 €		0 €	10%	28 000 €	20%	56 000 €
TOTAL 2012-2017	4 835 000 €		2 391 250 €		524 500 €		518 000 €		0 €		433 000 €		968 250 €

Tableau des économies d'eau attendues - Axe 1 (en million de m³)

N°	Intitulé	2012	2013	2014	2015	2016	2017
I.0	Travaux réalisés pendant la phase d'élaboration du Contrat de Canal	2,865					
I.1	Travaux de sécurisation des ouvrages						
I.2	Travaux de restauration des ouvrages de desserte gravitaire						
I.3	Travaux de modernisation						
I.3.1	Modernisation, secteur Velorgues			0,280	0,215	0,100	
I.3.2	Modernisation de l'irrigation, secteur Caramède	0,250	0,250		0,250		0,250
I.3.3	Modernisation, secteur Arrousaire	0,230	0,130			0,275	0,170
I.4	Etude de régulation du canal maître						
	TOTAL 2005-2017 : 5,265.10⁶ m³	3,345	0,380	0,280	0,465	0,375	0,420

*N.B : Les économies d'eau indiquées ci-dessus et sur les fiches action sont les économies **localement disponibles***

FICHE CADRE N°I.0	TRAVAUX FINANCES PAR L'AGENCE DE L'EAU PENDANT LA PHASE D'ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL, DE 2005 A 2011
Axe stratégique	AXE ECONOMIQUE : Des Canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Améliorer le service de desserte en eau en l'adaptant à la demande des usagers - Assurer la pérennité financière de l'association syndicale

DESCRIPTION DE LA NATURE DES ACTIONS

Cette fiche cadre regroupe les actions opérationnelles de modernisation des réseaux gravitaires du canal de l'Isle qui ont été co-financés par l'Agence de l'Eau pendant la phase d'élaboration des contrats de canaux, sur la période allant de 2005 à 2011.

Ces actions sont des travaux qui peuvent être de différents types :

- Modernisation haute pression en fonction de la localisation du secteur
- Modernisation de secteur en basse pression
- Pose de compteur, robinet quart de tour en fonction du type d'adhérents desservis...

NOMBRE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS REALISEES

Ces travaux concernent 3 secteurs :

1 - Modernisation du quartier « La Gare » sur la commune de Robion : modernisation d'un secteur de 30 ha afin de desservir essentiellement des usagers urbains,

2 - Modernisation du secteur Velorgues, tranches 6, 7, 8 et 9 : La tranche 6 correspond à la finalisation des travaux sur la station de pompage et le bassin entamés en 2004 et 2005 et à la desserte de 35 ha. Les tranches 7,8 et 9 correspondent à la desserte de respectivement 80, 45 et 50 ha,

3 - Modernisation du secteur Arrousaire, tranches 1, 2 et 3 : Ces travaux ont permis d'augmenter la capacité de refoulement de la station et d'assurer la desserte de 140 ha.

4 – Modernisation secteur Caramède Tranche 1: Mise sous pression d'un secteur 75 ha

COUT DES TRAVAUX ET EVALUATION DES ECONOMIES D'EAU

	Coût des travaux (HT)	Economies générées par les travaux (m ³)
Quartier « La Gare »	590 000 €	0,4.10 ⁶ m ³
Secteur Velorgues	Tranche 6 : 460 000 € Tranche 7 : 750 000 € Tranche 8 : 250 000 € Tranche 9 : 510 000 €	1.10 ⁶ m ³
Secteur Arrousaire	Tranche 1 : 500 000 € Tranche 2 : 535 000 € Tranche 3 : 550 000 € Tranche 4 : 560 000 €	1,285.10 ⁶ m ³
Secteur Caramède	Tranche 1 : 200 000 €	0,18.10 ⁶ m ³
TOTAL	3 595 000 €	2,865.10⁶ m³

FICHE CADRE N°I.1	TRAVAUX DE SECURISATION DES OUVRAGES
Axe stratégique	AXE ECONOMIQUE : Des Canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Sécuriser les ouvrages - Conserver l'ensemble du réseau en bon état

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Le canal de l'Isle, présente sur certains secteurs des points dangereux pour la sécurité des personnes, essentiellement des passages sous routes et des siphons. A cela s'ajoute une particularité du canal maître qui est de ne pas présenter de points de vidange sur son linéaire, ce qui génère des risques, notamment en cas d'inondation.

DESCRIPTION DE LA NATURE DES ACTIONS

Cette fiche cadre regroupe les actions opérationnelles de sécurisation du canal.

Ces actions sont de deux types :

- Sécurisation d'ouvrages exceptionnellement dangereux
- Création d'un point de vidange sur le canal maître

NOMBRE ET NOM DES FICHES ACTIONS PREVUES

2 fiches actions :

Fiche Action n°I.1.1: Sécurisation d'ouvrages exceptionnellement dangereux sur le canal maître

Fiche Action n°I.1.2 : Mise en place d'une décharge de sécurisation sur le canal maître

COUT PREVISIONNEL

	Intitulé des Fiches Actions	Coût (HT)
Fiche Action I.1.1	Sécurisation d'ouvrages exceptionnellement dangereux sur le canal maître	25 000 €
Fiche Action I.1.2	Mise en place d'une décharge de sécurisation sur le canal maître	80 000 €
	Total (sur la durée du contrat)	105 000 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	Maître d'ouvrage	Date de réalisation
Fiche Action I.1.1	ASCO du Canal de l'Isle	2014
Fiche Action I.2.2		2014

Fiche Action n°I.1.1

SECURISATION D'OUVRAGES EXCEPTIONNELLEMENT DANGEREUX SUR LE CANAL MAITRE

Maîtrise d'ouvrage : ASCO du canal de l'Isle

- **Localisation :** entrée de buse : L'Isle sur la Sorgue,
siphon n°2 : Le Thor, section AB
- **Types d'action :** sécurisation d'ouvrages dangereux

CONTEXTE

Ouvrage n°1 : entrée de buse/ secteur Petit Palais

Le Canal de l'Isle en traversant le hameau de « Petit Palais » franchit la RD 24 en passage inférieur. L'ouvrage qui permet ce franchissement est une buse béton de diamètre 1200 sur une longueur totale de 37 ml. Cette buse est régulièrement empruntée par les riverains qui se baignent en été, malgré les panneaux d'interdiction de baignade posés par le canal. Ce passage s'avère être un véritable danger pour les personnes en cas de chute accidentelle. Une sécurisation s'avère urgente et indispensable.

Ouvrage n°2 = siphon - Le Thor

Au droit d'un pont permettant l'accès à une propriété privée sur la commune de Le Thor, au lieu dit Longchamp le canal maître siphonne sur une longueur de 4 ml et d'un diamètre de 1200 mm.

Ce passage s'avère être un véritable danger pour les personnes en cas de chute accidentelle. Une sécurisation s'avère urgente.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

La sécurisation de ces deux ouvrages est complexe car elle ne doit pas gêner l'entretien du canal sur ce secteur ni perturber le bon écoulement des eaux. La réalisation de ces travaux pourra être subordonnée à une courte étude réalisée avec l'objectif de trouver des solutions innovantes et ne pénalisant pas l'exploitation du canal.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2014					
Coût prévisionnel (HT)	25 000 €					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
Montant	6 250 €	5 000 €	7 500 €	-	-	6 250 €
% de financement	25%	20%	30%	-	-	25%

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Protection des biens et des personnes

Fiche Action n°I.1.2

MISE EN PLACE D'UNE DECHARGE DE SECURISATION DU CANAL MAITRE

Maîtrise d'ouvrage : ASCO du Canal de l'Isle

- **Localisation :** Commune Le Thor, section AK
- **Types d'action :** sécurisation de l'ouvrage principal

CONTEXTE

En 1984, le Conseil Général de Vaucluse décide de dévier le C.D.1 en créant le C.D.16. Cet aménagement routier imposera la mise sous buse béton du canal principal de l'association syndical du canal de l'Isle.

Cette mise sous tuyau de 1200 mètres de canal Principal génère un fort risque d'obstruction dudit busage situé sur la partie aval de canal. Actuellement aucune décharge n'existe afin de vidanger très rapidement l'ouvrage. Ainsi, en cas d'obstruction, l'intervention des employés du canal entraîne une coupure totale du canal maître dont la prise est « à la tour de sabran » privant ainsi près de 70% du périmètre de la desserte en eau. Cette coupure peut alors mettre en péril les exploitations agricoles desservies sur ce secteur. Les habitations aux abords immédiats du canal sont également menacées d'inondations.

La sécurisation de cette portion de canal est donc indispensable.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

La sécurisation de cette portion de canal principal consistera à poser une décharge s'écoulant dans le fossé du Grand Mourgon. Le canal pourra ainsi être très rapidement vidangé en cas d'obstruction et la desserte de la partie amont maintenue.

Les travaux consisteront aux opérations suivantes :

- Terrassement
- Pose d'un té 1200/400 sur le tuyau béton existant.
- Pose de deux robinets vanne de 400, un sous chaussée et un au droit du fossé du Grand Mourgon.
- Pose d'une canalisation PVC de 400 sur une longueur de 50 ml.
- Réfection de chaussée.

Ces travaux seront réalisés par un prestataire spécialisé.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2014					
Coût prévisionnel (HT)	80 000 €					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	20 000 €	20 000 €	24 000 €	-	-	16 000 €
<i>% de financement</i>	25%	25%	30%	-	-	20%

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Protection des biens et des personnes
- Maintien du service d'irrigation pour les exploitations maraîchères et d'arboricultures.

FICHE CADRE/ACTION N°1.2	TRAVAUX DE RESTAURATION DES OUVRAGES DE DESSERTE GRAVITAIRE
Axe stratégique	AXE ECONOMIQUE : Des Canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Sécuriser les ouvrages - Conserver l'ensemble du réseau en bon état

MAITRISE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Le canal de l'Isle dispose, outre son canal principal de 15 km, d'un linéaire de plus de 70 km de filioles permettant la desserte gravitaire de certains secteurs sur son périmètre. Ces filioles, ainsi que l'ensemble des ouvrages propres au réseau gravitaire constituent un patrimoine propre au canal de l'Isle.

L'entretien annuel réalisé par le personnel du canal permet d'assurer la pérennité de ce réseau gravitaire aérien et de ses effets induits (recharge des nappes sur certain secteurs, maintien des haies...).

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

L'entretien réalisé sur le réseau gravitaire se décline de la façon suivante :

Le canal principal :

→ Faucardage et curage une fois par an lors de la période de chômage. Cet entretien est complété par le nettoyage, la peinture, le graissage, voir le remplacement de transversales

Le réseau de filioles :

→ Deux à trois faucardages par an (passage d'un tracteur avec parfois un complément à la débroussailluse)

→ Nettoyage du fond réalisé au daillon

→ En période de chômage, curage réalisé à la pelle par les gardes canaux excepté ponctuellement sur certains secteurs ou le curage est mécanisé (filiole de ceinture essentiellement)

→ Réfection et entretien des filioles et des conques

→ Entretien des martelières, vannes et prises (peinture, graissage, remplacement...)

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012-2017
Coût prévisionnel (HT)	p.m

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Maintien du service d'irrigation
- Maintien du rôle d'assainissement pluvial de certaines filioles

Retombées patrimoniales et environnementales

- Maintien du « petit patrimoine » du canal : la conservation de ces filioles en état permet au patrimoine du canal de continuer à vivre.
- Maintien de la nappe d'accompagnement des filioles en gravitaire et de ses effets induits

FICHE CADRE N°I.3	TRAVAUX DE MODERNISATION (Passage du gravitaire aérien aux réseaux sous pression)
Axe stratégique	AXE ECONOMIQUE : Des Canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Améliorer le service de desserte en eau en l'adaptant à la demande des usagers - Assurer la pérennité financière de l'association syndicale

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Le mode de distribution de l'eau en gravitaire est le mode de desserte d'origine du canal de l'Isle. Face aux évolutions des attentes des agriculteurs qui souhaitent bénéficier d'une eau sous pression afin de s'adapter aux nouveaux itinéraires culturels en maraîchage notamment, le Canal a fait le choix de moderniser, c'est-à-dire mettre sous pression, une partie de son réseau gravitaire.

Aujourd'hui, les demandes de poursuite de ces modernisations sont importantes notamment en secteurs urbains et périurbains mais également en secteurs agricoles où les agriculteurs attendent parfois l'eau sous pression depuis de très nombreuses années.

DESCRIPTION DE LA NATURE DES ACTIONS

Cette fiche cadre regroupe les actions opérationnelles de modernisation des réseaux gravitaires du canal de l'Isle.

Ces actions sont des travaux qui peuvent être de différents types :

- Modernisation haute pression en fonction de la localisation du secteur
- Modernisation de secteur en basse pression
- Pose de compteur, robinet quart de tour en fonction du type d'adhérents desservis...

NOMBRE ET NOM DES FICHES ACTIONS PREVUES

3 fiches actions :

Fiche Action n°I.3.1: Modernisation du réseau gravitaire sur le **Secteur Velorgues**

Fiche Action n°I.3.2 : Modernisation des irrigations sur le **secteur Caramède**

Fiche Action n°I.3.3 : Modernisation du réseau gravitaire sur le **secteur Arrousaire**

COUT PREVISIONNEL

	Intitulé des Fiches Actions	Coût (HT)
Fiche Action I.3.1	Modernisation du réseau gravitaire sur le Secteur Velorgues	1 400 000 €
Fiche Action I.3.2	Modernisation des irrigations sur le secteur Caramède	1 080 000 €
Fiche Action I.3.3	Modernisation du réseau gravitaire sur le secteur Arrousaire	2 250 000 €
	Total (sur la durée du contrat)	4 730 000 €

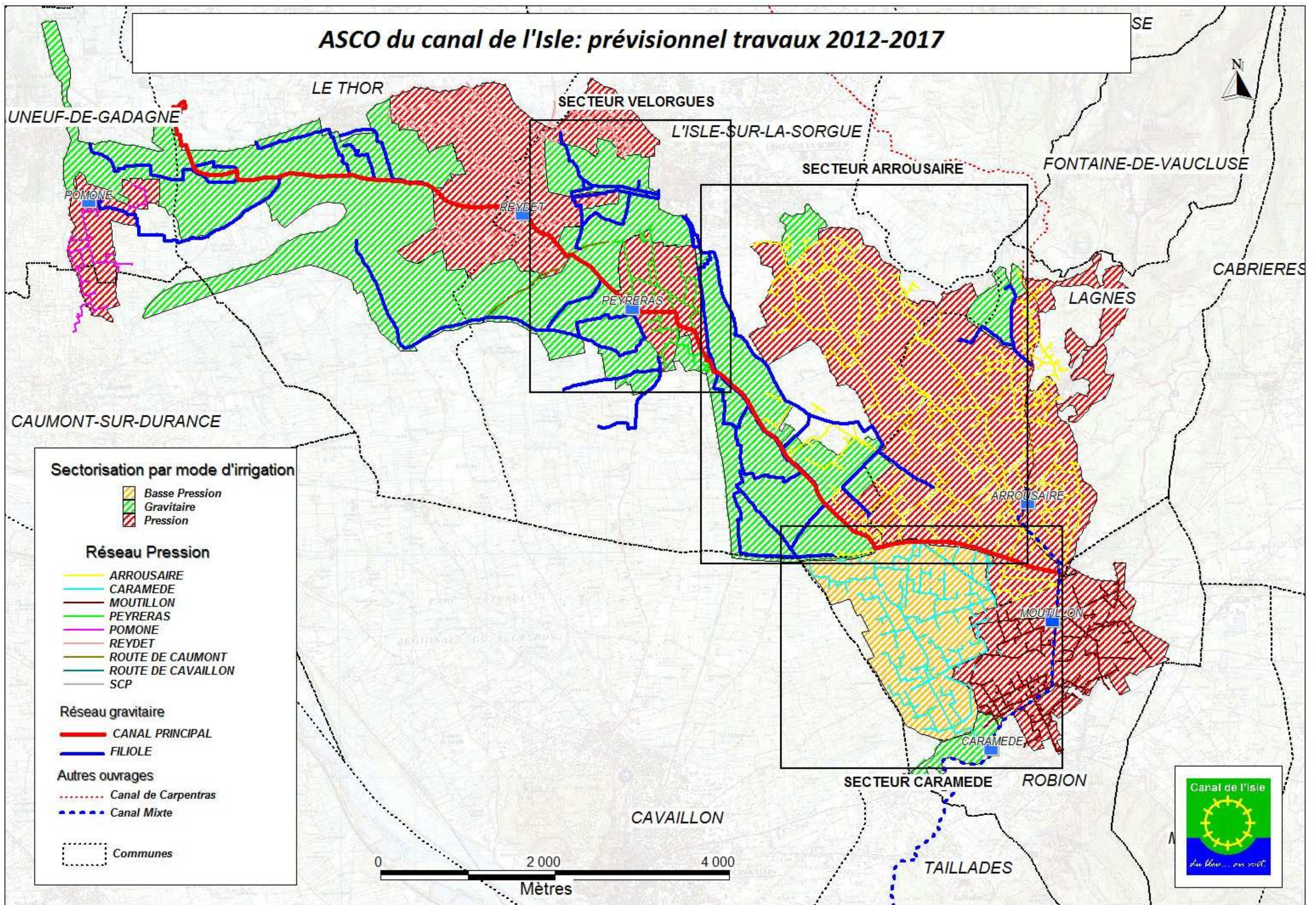
ECHEANCIER PREVISIONNEL

	Maître d'ouvrage	Date de réalisation
Fiche Action I.3.1	ASCO du Canal de l'Isle	2014-2016
Fiche Action I.3.2		2012-2017
Fiche Action I.3.3		2012-2017

LOCALISATION DES TRAVAUX

Le détail est donné pages suivantes

ASCO du canal de l'Isle: prévisionnel travaux 2012-2017



ASCO du canal de l'Isle: Secteur Velorgues
Prévisionnel des travaux de modernisation des réseaux gravitaires
2012-2017



L'IS

2015 - début travaux fin 2016

Velorgues Tranche 11

2014 - début travaux fin 2015

Velorgues Tranche 10

2016 - début travaux fin 2017

Velorgues Tranche 12

2012 - début tra

Arrousaire

ASCO du canal de l'Isle

Canal Maître

filiole

Secteur à moderniser

Limite communale

Echelle: 1/20 000ème

Canal de l'Isle



des lieux... en vert

ASCO du canal de l'Isle: Secteur Caramède
Prévisionnel des travaux de modernisation des réseaux gravitaires
2012-2017



2010 - début travaux fin 2011 (pm)
Arrousaire Tranche 3

2013 - début travaux fin 2014
Arrousaire Tranche 6

2012 - début travaux fin 2013
Caramède Tranche 2

2015 - début travaux fin 2016
Caramède Tranche 4

2017 - début travaux fin 2018
Caramède Tranche 5

2013 - début travaux fin 2014
Caramède Tranche 3

2011 - début travaux fin 2012 (pm)
Caramède Tranche 1

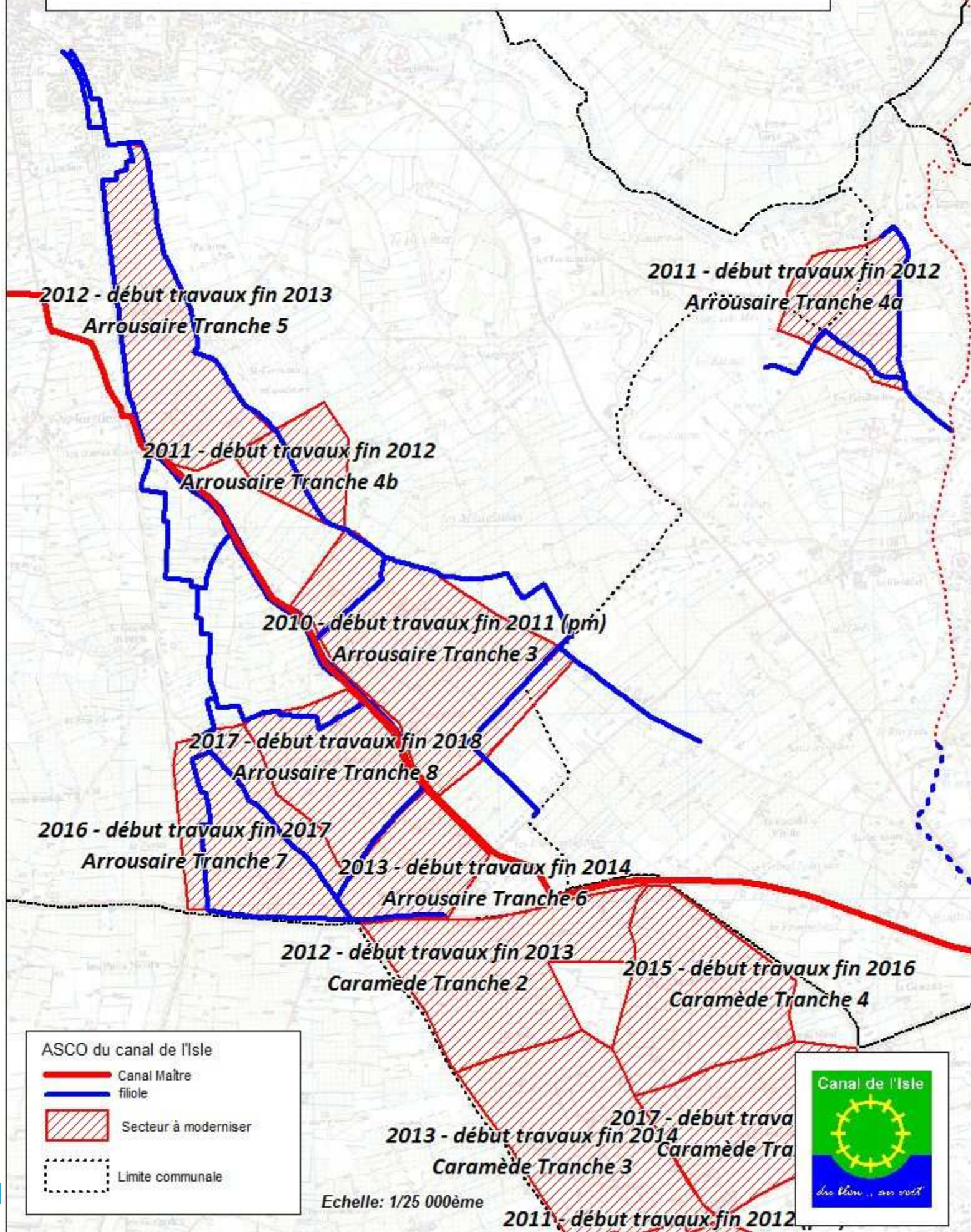
ASCO du canal de l'Isle

- Canal Maître
- filiole
- Secteur à moderniser
- Limite communale

Echelle: 1/20 000ème



ASCO du canal de l'Isle: Secteur Arrousaire **Prévisionnel des travaux de modernisation des réseaux gravitaires** **2012-2017**



ASCO du canal de l'Isle

- Canal Maître
- filiale
- Secteur à moderniser
- Limite communale

Echelle: 1/25 000ème



Fiche Action N°I.3.1

MODERNISATION DU RESEAU GRAVITAIRE SUR LE SECTEUR VELORGUES

Maîtrise d'ouvrage : ASCO du Canal de l'Isle

- **Localisation :** Commune de l'Isle sur Sorgue
- **Types d'action :** Construction d'une station de pompage avec bassin de régulation
Remplacement du réseau gravitaire à ciel ouvert par des canalisations pression

CONTEXTE

Le secteur de Velorgues, situé au sud de l'Isle sur la Sorgue, est une zone à très forte dominante agricole. L'agriculture présente est essentiellement tournée vers l'arboriculture fruitière (cerisiers, pommiers). Le maraîchage tient une place également non négligeable puisqu'il mobilise 20% de la SAU du secteur. Les productions légumières sous serre ont tendance à se développer ces dernières années. Ces productions à forte valeur ajoutée ne peuvent se concevoir qu'avec un système d'irrigation adapté aux itinéraires culturels actuels.

Afin de répondre aux attentes des agriculteurs en forte demande de bénéficier d'un réseau sous pression, moins contraignant et plus adapté aux cultures en place que le réseau gravitaire, les gestionnaires du Canal de l'Isle ont entrepris la modernisation de ce secteur.

L'avant projet de modernisation de l'ensemble de ce secteur prévoit synthétiquement la réalisation de 2 types de travaux :

- La construction d'une station de pompage avec bassin de régulation.
- La pose d'un réseau de canalisations sous pression.

A terme, 500 hectares devraient bénéficier du réseau pression.

Les travaux ont débuté en 1996. Depuis 2006, 4 tranches de travaux ont déjà été réalisées et ont permis :

- la modernisation d'environ 100 hectares situés au nord du secteur de Velorgues à partir de la station de pompage de Reydet.
- La construction d'une nouvelle station de pompage pouvant transiter 450 l/s, équipée comme suit : 2 groupes électropompes Jockeys de 25 l/s (70 M) et 4 groupes électropompes de 100 l/s.
- La construction d'un bassin de régulation de 10 000 m³

Depuis 2006, date de début des travaux sur ce secteur, et au terme de la tranche de travaux N°9 en cours, 15,5 km de canalisations auront déjà été posés et près de 200 branchements réalisés pour un coût global de 1 900 000 €.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Afin d'achever la modernisation complète de ce secteur de 250 ha, il convient de poursuivre la mise en place des canalisations et de bornes d'irrigation.

Ainsi, il s'agira de mettre en place :

- 18,5 kilomètres de tuyaux de diamètre 400mm en fonte au diamètre 40mm en PEHD (Polyéthylène Haute Densité).
- 200 branchements pour desservir les propriétés (100 agricoles et 100 agréments)

La modernisation de ce secteur fera l'objet de 3 tranches de travaux qui s'échelonnent de 2014 à 2017.
Chaque tranche correspond grossièrement à la pose d'environ 7 km de canalisation et de 40 branchements.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

<i>Année(s) de réalisation prévue(s)</i>		2014-2017					
<i>Coût prévisionnel (HT)</i>		1 400 000 €					
<i>Plan de Financement</i>		AE	CR	CG 84	Etat	FEADER / UE	MO
Tranche 10 (2014) : 600 000 €	<i>Montant</i>	300 000 €	60 000 €	60 000 €	-	60 000 €	120 000 €
	<i>% de financement</i>	50%	10%	10%	-	10%	20%
Tranche 11 (2015) : 400 000 €	<i>Montant</i>	200 000 €	60 000 €	60 000 €	-	-	80 000 €
	<i>% de financement</i>	50%	15%	15%	-	-	20%
Tranche 12 (2016) : 400 000 €	<i>Montant</i>	200 000 €	40 000 €	40 000 €	-	40 000 €	80 000 €
	<i>% de financement</i>	50%	10%	10%	-	10%	20%

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

Pour les exploitations agricoles :

- **Amélioration du service rendu** aux agriculteurs en forte attente du réseau sous pression:
 - . Suppression des tours d'eau, arrosage à la demande, pression et débit disponible stable.
 - . Meilleure maîtrise des apports d'eau (affranchissement des problèmes d'hétérogénéité des apports d'eau, inaccessibilité des parcelles pendant plusieurs jours, ...)
 - . Diminution des frais de personnel liés au poste d'irrigation (entretien des fossés privés, surveillance de l'arrosage, respect des horaires de tours d'eau, ...)
- Possibilité de faire de la **lutte antigel** pour les exploitants même si cette lutte antigel n'est pas garantie par les installations du canal.

Pour l'ASCO du Canal de l'Isle :

- **Sécurisation de l'approvisionnement** en eau lors d'une panne de la station via le maillage avec la station de Reydet.
- **Diminution des frais** d'entretien et de gestion de ce secteur
- Recherche d'une équité de traitement de l'ensemble des propriétaires du canal
- **Suppression** des filiales d'arrosage en zones urbaines ou périurbaines sources **de problèmes d'entretien** notamment avec les riverains et les collectivités prises à partie.
- Raccordement de zones pavillonnaires qui n'utilisent actuellement pas l'eau du canal du fait d'un mode de desserte non adapté. En répondant à un besoin local, le canal va augmenter son nombre d'adhérent, et ainsi s'assurer une pérennité financière supplémentaire.

Retombées patrimoniales et environnementales

- Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, la modernisation de ce secteur génèrera une économie d'eau estimée à près **de 595 000 m³** répartis de la façon suivante :

- Tranche 10 : **280 000 m³** - Tranche 11 : **215 000 m³** - Tranche 12 : **100 000 m³**

- Diminution du risque de pollutions ponctuelles accidentelles par déversement de produits toxiques dans les ouvrages à ciel ouvert.

- Dans les zones pavillonnaires, diminution des prélèvements dans la nappe ou de l'utilisation du réseau d'eau potable pour l'arrosage.

- Suppression des rejets des filioles dans la Grande Sorgue. Les apports d'eau du canal dans le réseau des Sorgues sont jugés comme négatifs pour le milieu récepteur (charge importante en limons de l'eau du canal, apport de cyprinidés, de la jussie, ...). Toute suppression de rejets du canal de l'Isle est un plus pour l'amélioration de la qualité environnementale des Sorgues.

Fiche Action N°I.3.2

MODERNISATION DES IRRIGATIONS SUR LE SECTEUR CARAMEDE

Maîtrise d'ouvrage : ASCO du Canal de l'Isle

- **Localisation :** Commune de Robion
- **Types d'action :** Construction de 5 stations de refoulement
Création d'un réseau de desserte à la parcelle
Remplacement des robinets vannes par des bornes pression

CONTEXTE

Le secteur de Caramède, situé sur la commune de Robion, est actuellement alimenté par une prise directe sur le Canal Mixte, qui permet de desservir en gravité un périmètre de 375 ha, pour 200 ha déclarés à l'arrosage. L'eau est acheminée par une canalisation en béton de 1 m de diamètre qui dessert des antennes principales. L'eau est distribuée à la parcelle par de simples robinets vannes principalement de Ø 100 ou 150.

La pression de desserte sur l'ensemble du secteur varie de 400 g à 1,5 Bar selon la situation géographique de la parcelle.

Un tel mode de desserte ne permet pas une irrigation pression par aspersion, ni micro aspersion. En effet, ces modes d'irrigation imposent une pression constante et une disponibilité permanente de l'eau.

Il devient urgent d'intervenir sur ce secteur afin de répondre aux attentes des exploitants agricoles du secteur qui trouvent le mode de desserte inadapté à leur besoin.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

La mise en pression de l'ensemble de ce secteur nécessitera la réalisation de 5 stations de refoulement.

Les prises d'eau pour alimenter ces stations s'effectueront dans la canalisation béton de Ø 1000. Les stations seront positionnées sur les départs d'antennes existantes.

Afin de desservir au mieux les propriétés, un réseau de canalisations de petit diamètre (au maximum Ø160), viendra compléter le réseau existant afin de densifier les points de desserte.

Les robinets vannes en place seront remplacés par des bornes pression équipées de manchette compteur.

Ainsi, il s'agira de mettre en place :

- 5 stations de refoulement de 3 X 26 l/s à 5 bars.
- 4 km de canalisations de Ø 160 PVC à 40 PEHD
- 350 branchements pour desservir les propriétés (220 agricoles et 130 agréments)

La modernisation de ce secteur fera l'objet de 4 tranches de travaux qui s'échelonneront de 2012 à 2017.

Chaque tranche correspond synthétiquement à la création d'une station de refoulement, à la pose d'environ 500 m de canalisation et de 70 branchements.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)		2012-2017					
Coût prévisionnel (HT)		1 080 000 €					
Plan de Financement		AE	CR	CG 84	Etat	FEADER / UE	MO
Tranche 2 (2012) : 240 000 €	Montant	120 000 €	24 000 €	24 000 €	-	24 000 €	48 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%
Tranche 3 (2013) : 280 000 €	Montant	140 000 €	28 000 €	28 000 €	-	28 000 €	56 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%
Tranche 4 (2015) : 280 000 €	Montant	140 000 €	28 000 €	28 000 €	-	28 000 €	56 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%
Tranche 5 (2017) : 280 000 €	Montant	140 000 €	28 000 €	28 000 €	-	28 000 €	56 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

Pour les exploitations agricoles :

- **Amélioration du service rendu** aux agriculteurs en très forte attente du réseau sous pression:
 - . Pression et débit disponible stable.
 - . Diminution des frais de personnel liés au poste d'irrigation
 - . Mise à disposition d'un borne pression par propriétaire (1 borne = 1 utilisateur)
- Suppression des conflits de voisinage générés par le bruit des systèmes de surpression implantés sur les branchements actuels par les exploitants afin d'obtenir une pression plus importante et compatible avec l'utilisation de l'aspersion.
- Possibilité de faire de la **lutte antigel** pour les exploitants même si elle n'est pas garantie par les installations du canal.

Pour l'ASCO du Canal de l'Isle :

- **Sécurisation de l'approvisionnement** en eau.
- **Diminution des frais** d'entretien et de gestion de ce secteur
- Recherche d'une équité de traitement de l'ensemble des propriétaires du canal
- Raccordement de chaque propriété au réseau et ainsi suppression de conflit entre utilisateurs d'un même robinet vanne.

Retombées patrimoniales et environnementales

- Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, la modernisation de ce secteur génèrera une économie d'eau estimée à près **de 1 million de m³**. Chaque tranche de travaux étant à peu près équivalente en terme de superficie et mode de desserte, le volume d'eau économisé est évalué à **250 000 m³ par tranche**.
- Dans les zones pavillonnaires, diminution des prélèvements dans la nappe ou de l'utilisation du réseau d'eau potable pour l'arrosage.

Fiche Action N°I.3.3

MODERNISATION DU RESEAU GRAVITAIRE SUR LE SECTEUR DE L'ARROUSAIRE

Maîtrise d'ouvrage : ASCO du Canal de l'Isle

- **Localisation :** Communes de Lagnes et l'Isle sur Sorgue
- **Types d'action :** Renforcement de la station de refoulement
Remplacement du réseau gravitaire à ciel ouvert par des canalisations pression

CONTEXTE

Le secteur de l'Arrousaire, situé à l'est de l'Isle sur la Sorgue, est une zone à très forte dominante agricole. L'agriculture présente est essentiellement tournée vers l'arboriculture fruitière (cerisiers, pommiers). Le maraîchage tient une place également non négligeable puisqu'il mobilise 20% de la SAU du secteur. Les productions légumières sous serre ont tendance à se développer ces dernières années. Ces productions à forte valeur ajoutée ne peuvent se concevoir qu'avec un système d'irrigation adapté aux itinéraires culturels actuels.

Afin de répondre aux attentes des agriculteurs en forte demande de bénéficier d'un réseau sous pression, moins contraignant et plus adapté aux cultures en place que le réseau gravitaire, les gestionnaires du Canal de l'Isle ont entrepris la modernisation de ce secteur.

L'avant projet de modernisation de l'ensemble de ce secteur prévoit synthétiquement la réalisation de 2 types de travaux :

- Le renforcement de la station de refoulement existante.
- La pose d'un réseau de canalisations sous pression.

A terme, 510 hectares bénéficieront du réseau pression.

Les travaux ont débuté en 2008, et se sont poursuivis jusqu'à 2011, où la demande de subvention pour la tranche 4 a été lancée..

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Afin d'achever la modernisation complète de ce secteur de 440 ha, il convient de poursuivre la mise en place des canalisations et de bornes d'irrigation.

Ainsi, il s'agira de mettre en place :

- 46 kilomètres de tuyaux de diamètre 400mm en fonte au diamètre 40mm en PEHD
- 580 branchements pour desservir les propriétés (400 agricoles et 180 agréments)
- Matériel pour porter la capacité de la station à 800 l/s (groupe 200 l/s, transfo 1250 Kva)

La modernisation de ce secteur fera l'objet de 4 tranches de travaux qui s'échelonneront de 2012 à 2017.

Chaque tranche correspond grossièrement à la pose d'environ 7 km de canalisation et de 85 branchements.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)		2012-2017					
Coût prévisionnel (HT)		2 250 000 €					
Plan de Financement		AE	CR	CG 84	Etat	FEADER / UE	MO
Tranche 5 (2012) : 600 000 €	Montant	300 000 €	60 000 €	60 000 €	-	60 000 €	120 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%
Tranche 6 (2013) : 600 000 €	Montant	300 000 €	60 000 €	60 000 €	-	60 000 €	120 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%
Tranche 7 (2016) : 500 000 €	Montant	250 000 €	50 000 €	50 000 €	-	50 000 €	100 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%
Tranche 8 (2017) : 550 000 €	Montant	275 000 €	55 000 €	55 000 €	-	55 000 €	110 000 €
	% de financement	50%	10%	10%	-	10%	20%

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

Pour les exploitations agricoles :

- **Amélioration du service rendu** aux agriculteurs en très forte attente du réseau sous pression:

- . Suppression des tours d'eau, arrosage à la demande, Pression et débit disponible stable.
- . Meilleure maîtrise des apports d'eau (affranchissement des problèmes d'hétérogénéité des apports d'eau, inaccessibilité des parcelles pendant plusieurs jours, ...)
- . Diminution des frais de personnel liés au poste d'irrigation (entretien des fossés privés, surveillance de l'arrosage, respect des horaires de tours d'eau, ...)

- Possibilité de faire de la **lutte antigel** pour les exploitants même si elle n'est pas garantie par les installations.

Pour l'ASCO du Canal de l'Isle :

- **Sécurisation de l'approvisionnement en eau** des secteurs de Velorgues et Reydet lors d'une panne de la station via un maillage route de Robion.

- **Diminution des frais** d'entretien et de gestion de ce secteur

- Recherche d'une équité de traitement de l'ensemble des propriétaires du canal

- **Suppression** des filioles d'arrosage en zones urbaines ou périurbaines source **de problèmes d'entretien** notamment avec les riverains et les collectivités prises à partie.

- Raccordement de zones pavillonnaires qui n'utilisent actuellement pas l'eau du canal du fait d'un mode de desserte non adapté. En répondant à un besoin local, le canal va augmenter son nombre d'adhérent, et ainsi s'assurer une pérennité financière supplémentaire.

Retombées patrimoniales et environnementales

- Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, la modernisation de ce secteur générera une économie d'eau estimée à près de **0,805.10⁶ m³**. Ces économies seront réparties de la façon suivante :

- *Tranche 5* : 230 000 m³

- *Tranche 6* : 130 000 m³

- *Tranche 7* : 275 000 m³

- *Tranche 8* : 170 000 m³

- Diminution du risque de pollutions ponctuelles accidentelles par déversement de produits toxiques

- Dans les zones pavillonnaires, diminution des prélèvements dans la nappe ou de l'utilisation du réseau d'eau potable pour l'arrosage.

- Suppression des rejets des filioles dans la Grande Sorgue. Les apports d'eau du canal dans le réseau des Sorgues sont jugés comme négatifs pour le milieu récepteur (charge importante en limons de l'eau du canal, apport de cyprinidés, de la Jussie, ...). Toute suppression de rejets du Canal de l'Isle est un plus pour l'amélioration de la qualité environnementale des Sorgues.

FICHE CADRE/ACTION N°1.4	ETUDE DE REGULATION DU CANAL MAITRE
Axe stratégique	AXE ECONOMIQUE : Des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement
Objectifs opérationnels	- Améliorer le service de desserte en eau en l'adaptant à la demande des usagers - Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau du Canal
Fiche cadre en lien direct avec celle-ci	Travaux de régulation du canal

MAITRISE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Le Canal de l'Isle sur la Sorgue réalise depuis 2000 une étude de flux destinée à faire le point annuellement sur ses prélèvements et la répartition de l'eau sur son périmètre (volumes restitués au milieu, volumes consommés, ...). Ces acquisitions de données ont permis une gestion plus fine de la répartition de l'eau sur le périmètre. Cependant, des améliorations techniques permettraient d'optimiser encore cette gestion quantitative de la ressource.

Ainsi, dans un contexte où la ressource en eau se raréfie et où les exigences des adhérents en terme de desserte augmentent, un diagnostic du fonctionnement actuel du réseau et de sa régulation permettrait d'établir des propositions de modernisation du système de régulation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira :

- de proposer des dispositifs nécessaires pour assurer la modernisation de la régulation du canal principal ainsi que les améliorations ponctuelles d'ouvrages
- d'analyser les avantages techniques et financiers apportés par cette modernisation : sûreté de fonctionnement, sécurité des ouvrages, diminution des rejets, économie en personnel, etc...
- d'estimer les coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance du système ainsi que de proposer un programme prévisionnel de réalisation.

Cette étude devra donc faire ressortir les possibilités d'optimisation des transferts d'eau du canal, dans une perspective d'économie d'eau, notamment en basse saison.

Sans présager des résultats de la première étape de proposition de dispositifs, une des pistes de travail pourrait consister à étudier l'utilisation de chaque transversale comme un bassin de réserve pouvant être délesté à la demande et en cascade.

En effet, le canal maître présente tout au long de son parcours de nombreuses transversales qui assurent actuellement le relèvement du niveau d'eau afin d'alimenter les filioles d'arrosage gravitaire. Suite à la modernisation des réseaux, ces transversales vont perdre leur fonction d'origine. Cette perspective d'utilisation des transversales comme réservoir paraît donc une voie à approfondir.

CONDITIONS DE REALISATION

Certaines des actions préconisées dans cette étude de régulation pourront être proposées dans le cadre d'un avenant au Contrat.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

<i>Année(s) de réalisation prévue(s)</i>	2011					
<i>Coût prévisionnel (HT)</i>	pm					
<i>Plan de Financement</i>	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	-	-	-	-	-	-
<i>% de financement</i>	-	-	-	-	-	-

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des ouvrages avec des volumes entrants faibles notamment lors des périodes de pénurie d'eau
- Diminution du volume technique sans pénaliser l'utilisateur
- Suppression des manœuvres de vannes par le personnel qui assure la surveillance.
- Mise en sécurité plus rapide de l'ouvrage en cas de fortes précipitations

Retombées patrimoniales et environnementales

- Economie d'eau potentiellement réalisable suite à la mise en œuvre des actions d'amélioration de la régulation estimée à une moyenne annuelle de 100 l/s soit potentiellement près de **2,5 millions de m³/an**.
- Réduction et meilleure maîtrise des rejets en aval du canal dans la Sorgue du Trentin.

VOLET II - AXE ENVIRONNEMENTAL

DES CANAUX CONTRIBUANT A LA GESTION DE L'EAU ET A LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

Synthèse des Actions du Volet II

N° Fiche Cadre	Intitulé de la Fiche Cadre	Nombre de fiches Actions	Coût global (HT)
II.1	Réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les canaux de Carpentras, l'Isle et Mixte (maîtrise d'ouvrage canal Mixte)	1	48 000 €
	<i>Dont part canal de l'Isle</i>		16 467 €
II.2	Changement de l'exutoire du canal de l'Isle de la Sorgue du Trentin vers le canal de Vaucluse	1	pm
II.3	Régularisation au titre du code de l'environnement	1	pm
II.4	Guide de bonnes pratiques de l'arrosant	1 (actions communes aux 4 canaux)	pm
II.5	Mise en place d'une réflexion sur la réduction des impacts des rejets de régulation des canaux sur les milieux récepteurs	1 (Action commune aux 5 canaux)	pm
	TOTAL Canal de l'Isle		16 467 €

Tableau des financements - Axe 2

N°	Intitulé	Années	MO	Montant total	AE		CG84		CR		Etat		Autres		MO	
II.1	Réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les canaux de Carpentras, l'Isle et Mixte <i>(sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des canaux de Cabedan-neuf, l'Isle et Carpentras)</i>	2012	Canal Mixte	48 000 €	50%	24 000 €		0 €	30%	14 400 €		0 €		0 €	20%	9 600 €
<i>Dont estimation part canal de l'Isle, par convention entre canaux</i>				16 467 €	50%	8 234 €		0 €	30%	4 940 €		0 €		0 €	20%	3 293 €
II.2	Changement de l'exutoire du canal de l'Isle de la Sorgue du Trentin vers le canal de Vaucluse	2015	Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	pm												
II.3	Régularisation au titre du Code de l'Environnement	2012	Canal de l'Isle	pm												
II.4	Cahier des bonnes pratiques de l'arrosant	2011	CME / CPIE Pays de Vaucluse	pm												
II.5	Mise en place d'une réflexion sur la réduction des impacts des rejets de régulation des canaux sur les milieux récepteurs	2012-2017	Les 5 canaux													
	TOTAL AXE II, pour le canal de l'Isle			16 467		8 234 €		0 €		4 940 €		0 €		0 €		3 293 €

*Attention, contrairement aux autres, les montants des actions portées par le CME/CPIE Pays de Vaucluse sont indiqués TTC et sont communes à plusieurs canaux, la demande de subvention n'est faite qu'une seule fois

Tableau de programmation par intervenant financier - Axe 2

	Total	AE	CG84	CR	Etat	Autres	MO
2011	pm						
Cahier des bonnes pratiques de l'arrosant	pm						
	pm						
2012	16 467 €	8 234 €	0 €	4 940 €	0 €	0 €	3 293 €
Réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les canaux de Carpentras, l'Isle et Mixte	48 000 €	50% 24 000 €	0 €	30% 14 400 €	0 €	0 €	20% 9 600 €
<i>Dont estimation part canal de l'Isle, par convention entre canaux</i>							
Régularisation au titre du Code de l'Environnement	pm						
Mise en place d'une réflexion sur la réduction des impacts des rejets de régulation des canaux sur les milieux récepteurs	pm						
2015	0 €						
Changement de l'exutoire du canal de l'Isle de la Sorgue du Trentin vers le canal de Vaucluse	0 €						
TOTAL Canal de l'Isle 2012-2017	16 467 €	8 234 €	0 €	4 940 €	0 €	0 €	3 293 €

FICHE CADRE n° II.1	REFLEXION SUR LA REDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES CANAUX DE CARPENTRAS, L'ISLE ET MIXTE
Axe stratégique	AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux soucieux de la qualité de l'environnement
Objectifs opérationnels	- Intégrer les conséquences environnementales d'un projet dans la gestion de l'ouvrage et plus en amont possible, dans le choix des projets. - Contribuer au maintien et au développement de la qualité environnementale des milieux aquatiques et des ressources en eau du territoire
Fiches cadres en lien avec celle-ci	- Cahier des bonnes pratiques des arrosants - Actions de communication et de sensibilisation au tour du canal et du Contrat de Canal (canal de l'Isle)

MAITRISE D'OUVRAGE

Canal Mixte

CONTEXTE

Pour assurer l'entretien des ouvrages, les techniques mécaniques sont privilégiées dans la mesure du possible. Cependant, en fonction des contextes propres à chacun des canaux, des produits phytosanitaires sont utilisés sur certains secteurs.

Compte tenu du contexte réglementaire (Arrêté ministériel du 12 septembre 2006, Plan Ecophyto 2018), de l'impact négatif potentiel de l'utilisation de ces produits phytosanitaires sur la santé des gardes des canaux et sur la qualité de l'eau transitée. Sachant que cette eau est utilisée par la suite pour la production de fruits et de légumes, il est envisagé d'étudier les possibilités de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et d'identifier les pratiques alternatives à mettre en place.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Cette opération consistera :

1 – Réalisation d'une étude/diagnostic :

- Bilan de l'utilisation actuelle des produits phytosanitaires sur l'ensemble des canaux, analyse des contraintes d'exploitation sur les ouvrages (canal maître, filioles...)
- Etude de la réglementation en vigueur, en lien avec le contexte des canaux, des conséquences de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau et sur les milieux naturels,
- Définition d'un protocole de mesure et mise en place d'une campagne d'analyses

2 – Analyse des possibilités d'application ou d'adaptation des différentes techniques alternatives au contexte des canaux :

- Recensement et description précise des techniques alternatives adaptées à la problématique de l'entretien des canaux
- Evaluation de la faisabilité technique et financière des différentes techniques alternatives. La ou les techniques alternatives seront sélectionnées et une expérimentation sur différents secteurs sera proposée (urbains, agricoles, ...).

3 - Mise en œuvre de l'expérimentation et réalisation d'un bilan technique et financier de cette expérimentation. En fonction des résultats, proposition des pratiques et modalités d'entretien à adopter sur l'ensemble des canaux concernés

4 - Mise en place d'un plan de désherbage et d'entretien. Cette mise en œuvre inclura une journée de formation auprès du personnel du canal.

5 – Bilan à n+2 de l'évolution des pratiques pour chacun des canaux et campagne de mesure de la qualité de l'eau.

Une information et une sensibilisation seront faites auprès des usagers, des collectivités et des riverains sur les nouvelles pratiques utilisées, les raisons de ces choix et leurs intérêts par notamment l'intermédiaire du bulletin adressé aux adhérents des différents canaux.

Les phases de 1 à 5 seront réalisées par un prestataire extérieur. Les actions de communication et de sensibilisation seront menées par les canaux concernés.

REALISATION DES ACTIONS

Les actions identifiées dans le cadre de cette opération pourront être proposées dans le cadre d'avenants aux Contrats des canaux engagés dans l'étude.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012					
Coût prévisionnel (HT)	48 000 €* 					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	24 000 €	14 400 €	-	-	-	9 600 €
<i>% de financement</i>	50 %	30 %	-	-	-	20

**Estimation part du canal de l'Isle sur le montant global de l'étude : 16 467 €*

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Une meilleure maîtrise de son impact sur l'environnement contribuera à améliorer et valoriser l'image des canaux engagés dans l'étude sur le territoire.
- Amélioration de la connaissance des techniques alternatives aux produits phytopharmaceutiques, utilisables pour des canaux de petite taille.

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Cette action a pour objectif premier de réduire au minimum les effets dommageables des activités pratiquées par le canal sur l'environnement.

FICHE CADRE/ACTION n°II.2	CHANGEMENT DE L'EXUTOIRE DU CANAL DE L'ISLE DE LA SORGUE DU TRENTIN VERS LE CANAL DE VAUCLUSE
Axes stratégiques	AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement
Objectifs opérationnels	- Contribuer au maintien et au développement de la qualité environnementale des milieux aquatiques et des ressources en eau du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

CONTEXTE

Suite aux plaintes de mouliniers du canal de Vaucluse dans les années 1970, l'exutoire d'origine du canal de l'Isle dans le canal de Vaucluse a été déplacé dans la Sorgue du Trentin. La Sorgue du Trentin est un bras de Sorgue, alimenté par la grande Sorgue via l'ouvrage de la Croupière. Lorsque la Fontaine de Vaucluse est en situation d'étiage marqué (entre 3 et 6/7 m³/s), on constate une « sous alimentation » de la Sorgue du Trentin via le seuil de la Croupière. Pendant ces périodes d'étiage, la quasi-totalité de l'eau de la Sorgue du Trentin provient de l'exutoire du Canal de l'Isle. Cette configuration apparaît comme préjudiciable pour la faune aquatique notamment du fait d'un débit trop faible et des apports d'eau du canal de l'Isle trop chargés en limons.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues dans le cadre du Contrat de rivière « Les Sorgues » envisage d'optimiser sur le plan environnemental et piscicole, l'allocation des débits d'étiage sur les différentes branches du réseau des Sorgues. C'est dans ce cadre, que le syndicat a fait réaliser en début d'année 2008 une étude pour définir le « Débit Minimum Biologique » sur la Sorgue du Trentin. Cette étude avait pour objectif de définir le débit à maintenir à l'étiage dans ce bras de Sorgue afin de ne pas pénaliser les équilibres biologiques et notamment l'habitat pour les salmonidés.

Les résultats de la première phase de l'étude sur la Sorgue du Trentin confirment les problématiques énoncées sur ce bief : sous-alimentation en période d'étiage et taux de matière en suspension trop élevé.

Ainsi, selon les objectifs de gestion salmonicole visés, il est recommandé de restituer en aval du seuil de la Croupière *a minima* 200l/s et à l'*optima* 500l/s. Pour atteindre ces objectifs, des aménagements seront nécessaires dont un concerne le Canal de l'Isle :

« Faire se déverser le canal de l'Isle, générateur de matières en suspension, dans le canal de Vaucluse (2ème catégorie, fort pouvoir tampon). »

Cette intervention sur le canal de l'Isle ne pourra se faire que postérieurement à l'aménagement du seuil de la Croupière.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Conformément aux résultats de l'étude menée par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues dans le cadre du contrat de rivière, il s'agira de changer l'exutoire du canal de l'Isle qui actuellement se déverse dans la Sorgue du Trentin.

Les modalités techniques et juridiques de ce changement d'exutoire seront définies dans le cadre du contrat de rivière « Les Sorgues »

Cette action est rappelée dans le cadre du contrat de canal pour mémoire.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	Après la réalisation des aménagements du seuil de la Croupière (≈ 2015)
Coût prévisionnel (HT)	p.m

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Réduire au minimum les effets dommageables des activités pratiquées par le canal sur l'environnement.- Amélioration de l'équilibre biologique de la Sorgues du Trentin |
|---|

FICHE CADRE/ACTION N°II.3	REGULARISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Axe stratégique	AXE ECONOMIQUE : Des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement
Objectifs opérationnels	- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau du canal - Améliorer la connaissance des interactions entre les canaux et les milieux naturels - Régularisation au titre la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MAITRISE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Le canal de l'Isle de par ses activités est soumis au code de l'environnement. Certaines de ces activités rentrent dans le champ d'application des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L 214.1 à L214.3 du code de l'environnement.

Les installations, ouvrages ou activités menées par le canal et concernés par les procédures de déclaration ou d'autorisation peuvent être :

- les prélèvements en eau du canal autres que le prélèvement en Durance géré par la CED,
- les différents rejets du réseau du canal dans les cours d'eau
- les bassins d'une superficie supérieure à 1000 m²,
-

Il s'agira dans un premier temps d'identifier l'ensemble des installations, ouvrages ou activités menés par le canal soumis à réglementation et de les mettre en conformité avec le code de l'environnement le plus rapidement possible si cela n'a pas été fait.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012
Coût prévisionnel (HT)	p.m

FICHE CADRE/ACTION N°II.4	CAHIER DES BONNES PRATIQUES DE L'ARROSANT
Axe stratégique	AXE ECONOMIQUE : Des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement
Objectifs opérationnels	- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau du canal - Améliorer la connaissance des interactions entre les canaux et les milieux naturels

MAITRISE D'OUVRAGE

CME/CPIE Pays de Vaucluse
(en complément du travail effectué par le CPIE 04)

- **Localisation** : Action commune aux associations syndicales de Cabedan-Neuf, de Saint Julien, de l'Isle sur la Sorgue et de Carpentras.
La zone concernée par cette action est constituée par l'ensemble des communes desservies par ces quatre canaux.
- **Types d'action** : action d'information, de sensibilisation des arrosants non agriculteurs à une utilisation raisonnée de la ressource en eau et à la préservation des milieux aquatiques.
- **Partenaires techniques** : CPIE 04 et gestionnaires de canaux

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

L'opération consiste en :

- La conception d'un cahier de 12 à 16 pages destiné à favoriser les pratiques respectueuses de l'eau, l'environnement et la biodiversité. Il sera réalisé en relation avec les spécificités du territoire. Il comportera des informations sur :
 - La thématique en général
 - Le rôle et les usages des canaux
 - les droits et les devoirs d'un usager du canal
 - Les économies d'eau
 - Les plantes adaptées au climat et au relief local
 - Les interrelations avec la faune
 - Les produits et pratiques limitant les apports en engrais chimiques et phytosanitaires
 - Les pratiques culturelles adaptées
 - Le compostage
 - ...

En accompagnement de ce document principal sera proposé également :

- un A4 « accordéon »
- des sorties de terrain et d'exercices pratiques.

Cette action est destinée à sensibiliser et informer les usagers des canaux urbains et périurbains, usagers qui ne sont pas des agriculteurs.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : production du cahier en 2010 et sorties et exercices pratiques en 2011-2012

Condition de réalisation :

Cette opération se réalisera en partenariat et en coordination avec les opérateurs portant des actions similaires à d'autres échelles ou sur d'autres territoires (canal de Manosque, CPIE04, agribio, PNR du Luberon, PNR des Alpilles, ...). Nous adapterons au contexte vauclusien le livret préparé par le CPIE de Manosque.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2011					
Coût prévisionnel (HT) <i>Indiqué pm</i>	- Réalisation et édition du livret (format A5, 12 à 16 pages) en 5000 exemplaires et réalisation de la plaquette en 10 000 exemplaires - Sorties et exercices pratiques					18 000 €
	TOTAL, indiqué pm					4 500 €
						22 500 €
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>						
<i>% de financement</i>						20

DETAILS DU COUT PREVISIONNEL

- Adaptation du livret réalisé par le CPIE des Alpes de Haute Provence au contexte vauclusien (le livret qu'il réalise s'adresse également aux agriculteurs) = 12 jours de travail à 300 €	3 600 €
- Mise en page et édition du livret (format A5, 12 à 16 pages) en 5000 exemplaires.	6 000 €
- réalisation de la plaquette A4 : 4 jours de suivi à 300 €	1 200 €
- Mise en page et impression à 10 000 exemplaires.	1 800 €
- suivi de la diffusion et promotion incluant la promotion des exercices pratiques = 6 jours de travail par an sur 3 ans soit 18 jours à 300 €	5 400 €
Sorties et exercices pratiques :	
- préparation = 6 jours	
- sorties = 6 ½ journées par an sur 3 ans.	
Soit 15 jours à 300 €	
	4 500 €

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Sensibiliser les arrosants afin de ne pas gaspiller la ressource en eau. Economie d'eau

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et des pratiques culturelles des usagers non agriculteurs.
 - Meilleur respect des ouvrages du canal et de la ressource en eau.

FICHE CADRE/ACTION N°II.5	MISE EN PLACE D'UNE REFLEXION SUR LA REDUCTION DES IMPACTS DES REJETS DE REGULATION DES CANAUX SUR LES MILIEUX RECEPTEURS
Axe stratégique	AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement
Objectifs opérationnels	- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau du canal - Améliorer la connaissance des interactions entre les canaux et les milieux naturels

MAITRISE D'OUVRAGE

Les 5 canaux engagés dans la démarche Contrat de canal

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Les canaux rejettent, pour assurer leur régulation, les eaux en excès vers les milieux récepteurs à différents niveaux du réseau. Du fait de l'emprise géographique des réseaux, ces rejets concernent de nombreux cours d'eau.

Dans de nombreux cas, ces rejets de régulation ont des effets positifs sur le milieu superficiel récepteur. Ils permettent notamment de soutenir les étiages sévères de ces cours d'eau méditerranéens, de compenser d'éventuels prélèvements amont ou encore de diluer la pollution présente dans les cours d'eau. Cependant, ils induisent également des effets négatifs plus ou moins importants sur ces milieux.

Trois types d'impacts peuvent être identifiés de manière générale :

- La qualité des eaux des canaux peut selon les cas porter préjudice aux milieux récepteurs.
- Les canaux sont vecteurs d'espèces animales et végétales aquatiques provenant de la Durance non présents naturellement dans certains milieux locaux
- Les variations de débit des rejets de régulation et la mise en chômage des canaux en hiver entraînent des fluctuations importantes des débits dans les cours d'eau, pouvant mener à un assec complet des milieux lors de la mise en chômage

L'objet de cette fiche action est de décrire plus précisément les niveaux d'impact pour chaque rejet et d'amorcer une réflexion collective pour les limiter.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Bilan de la situation actuelle

La prise en compte des problèmes liés aux apports des canaux dans les milieux locaux nécessite dans un premier temps de préciser pour chaque milieu les impacts réels.

Pour cela, un état initial sera réalisé pour chaque cours d'eau récepteur de rejet de régulation d'un ou plusieurs canaux. Il définira :

- les débits et périodes de rejet, par point de régulation.
- les données disponibles de quantification des impacts : historique des mortalités, mesures de marnage sur des stations à l'aval des rejets, données EVP
- la définition des typologies de situations conduisant à des impacts importants
-

Cet état initial sera confié aux chargés de missions des canaux avec le concours de la fédération de pêche, de l'Onema et des gestionnaires de milieux. Les études volumes prélevables et autres déjà réalisées constitueront des sources de données précieuses.

Sur la base de l'état initial, les cours d'eau et secteurs de cours d'eau subissant les impacts les plus importants seront identifiés et validés en concertation avec le groupe de travail établi. Un travail pilote de proposition de mesure et de leur mise en œuvre expérimentale sera mené sur ces cours d'eau ou secteurs de cours d'eau « prioritaires » pour réduire les effets négatifs des rejets de régulation. Ce travail pilote devra tenir compte des contraintes de gestion des canaux.

Dans un second temps, il sera possible, si les premiers résultats sont probants et si les autres cours d'eau récepteurs le nécessitent, d'étudier les solutions de réduction des effets négatifs sur ces autres cours d'eau.

Etude de mesures de limitation des impacts

Différents types de solutions seront envisagées et étudiées, en gardant comme priorité les contraintes de gestion des canaux.

On peut citer à ce stade celles déjà évoquées par les différents acteurs :

- règle d'abaissement progressif des débits lors des chômages,
- adaptation des conditions de mise en chômage à la situation hydrologique
- compensation des variations de débits à l'échelle du bassin versant (recherche de réduction de prélèvement temporaire à l'amont pour compenser la baisse des débits en chômage)
- pêche de sauvegarde
- mesure de gestion des espèces végétales envahissantes
- ...

Ces différentes mesures seront discutées collégalement et la faisabilité technique et financière sera établie et présentée au comité de pilotage. Les éventuels volumes d'eau supplémentaires restitués aux milieux naturels locaux dans ce cadre feront l'objet d'un conventionnement spécifique au sein de la COEC'EAU.

Mise en œuvre des mesures de limitation des impacts

La mise en œuvre de ces mesures fera l'objet d'éventuels avenants aux contrats de canaux.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012-2017					
Coût prévisionnel (€HT)	p.m					
Plan de Financement	Etat	Agence de l'Eau	Région	CG 84	Autre à préciser	MO
Montant €HT						
% de financement						

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Maintien des usages
- Maintien d'une activité halieutique

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Préservation de la qualité environnementale des milieux aquatiques à enjeux
- Réduire au minimum les effets dommageables des activités pratiquées par le canal sur l'environnement

VOLET III - AXE SOCIAL ET CULTUREL

DES CANAUX EN PRISE AVEC LES ATTENTES DE LA POPULATION

Synthèse des Actions du Volet III

N° Fiche Cadre	Intitulé de la Fiche Cadre	Nbre Fiches Actions	Coût global (TTC)
III.1	Panels d'actions d'information, sensibilisation et éducation	6	157 803 €
III.1.1	<i>Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des Canaux</i>		103 240 €
III.1.1-2	<i>Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des Canaux (concerne le canal de l'Isle pour les communes de Lagnes et Robion pour 2012 à 2015)</i>		26 500 €
III.1.2	<i>Etude d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux</i>		pm
III.1.3	<i>Guide thématique pour la découverte des canaux</i>		18 600 €
III.1.4	<i>Parcours « biodiversité »</i>		27 200 €
III.1.5	<i>Programme pilote de partenariat entre les canaux, les lycées agricoles et le CPIE de pays de Vaucluse</i>		8 763 €

Tableau des financements - Axe 3

N°	Intitulé	Années	MO	Total	AE		CG84		CR		Etat		Autres		MO	
III.1.1*	Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des canaux	2010-2016	CME / CPIE Pays de Vaucluse	133 275 €	50%	66 637,5 €			30%	39982,5 €	0 €			20%	26 655 €	
III.1.1	Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des canaux restant à réaliser	2012-2016	CME / CPIE Pays de Vaucluse	103 240 €	50%	51 620 €			30%	30 972 €	0 €			20%	20 648 €	
	Programme pédagogique 2010	2010		pm												
	Programme pédagogique 2011	2011		pm												
	Programme pédagogique 2012	2012		20 770 €	50%	10 385 €			30%	6 231 €	0 €			20%	4 154 €	
	Programme pédagogique 2013	2013		21 105 €	50%	10 553 €			30%	6 332 €	0 €			20%	4 221 €	
	Programme pédagogique 2014	2014		21 440 €	50%	10 720 €			30%	6 432 €	0 €			20%	4 288 €	
	Programme pédagogique 2015	2015		21 775 €	50%	10 888 €			30%	6 533 €	0 €			20%	4 355 €	
	Programme pédagogique 2016	2016		18 150 €	50%	9 075 €			30%	5 445 €	0 €			20%	3 630 €	
III.1.1.2	Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des Canaux, concerne le canal de l'Isle pour ses communes de Lagnes et Robion)	2012-2015	PNR du Luberon	26 500 €	50%	13 250 €			30%	7 950 €				20%	5 300 €	
III.1.2	Etude d'un outil pédagogique Régional spécifique aux canaux	2012	UR CPIE PACA	pm												
III.1.3*	Guide thématique pour la découverte des canaux	2014	CME / CPIE Pays de Vaucluse	18 600 €	50%	9 300 €	10%	1 860 €	20%	3 720 €	0 €			20%	3 720 €	
III.1.4*	Sensibilisation sur le thème biodiversité et irrigation	2010-2016	CME / CPIE Pays de Vaucluse	38 985 €	50%	19 493 €	10%	3898 €	20%	7 797 €	0 €			20%	7 797	

III.1.4	Sensibilisation sur le thème biodiversité et irrigation restant à réaliser	2012-2016	CME / CPIE Pays de Vaucluse	27 200 €	50%	13 600 €	10%	2 720 €	20%	5 440 €	0 €			20%	5 440 €
	Biodiversité et irrigation 2010	2010		pm											
	Biodiversité et irrigation 2011	2011		pm											
	Biodiversité et irrigation 2012	2012		5 270 €	50%	2 635 €	10%	527 €	20%	1 054 €	0 €			20%	1 054 €
	Biodiversité et irrigation 2013	2013		5 355 €	50%	2 678 €	10%	536 €	20%	1 071 €	0 €			20%	1 071 €
	Biodiversité et irrigation 2014	2014		5 440 €	50%	2 720 €	10%	544 €	20%	1 088 €	0 €			20%	1 088 €
	Biodiversité et irrigation 2015	2015		5 525 €	50%	2 763 €	10%	553 €	20%	1 105 €	0 €			20%	1 105 €
	Biodiversité et irrigation 2016	2016		5 610 €	50%	2 805 €	10%	561 €	20%	1 122 €	0 €			20%	1 122 €
III.1.5*	Programme pilote de partenariat entre les canaux, les lycées agricoles et le CPIE des pays de Vaucluse	2012-2017	CME / CPIE Pays de Vaucluse	8 763 €	50%	4 381 €		0 €	30%	2 629 €	0 €			20%	1 753 €
				pm											
	Programme pilote 1ère année	2012		24 00 €	50%	1200 €		0 €	30%	720 €	0 €			20%	480 €
	Programme pilote 2ème année	2013		2 100 €	50%	1 050 €		0 €	30%	630 €	0 €			20%	420 €
	Programme pilote 3ème année	2014		4 263 €	50%	2 131 €		0 €	30%	1 279 €	0 €			20%	853 €
	TOTAL AXE 3 CME /CPIE			157 803 €		78 901 €		4 580 €		42 761 €					31 561 €
	TOTAL AXE 3 PNR du Luberon			26 500 €		13 250 €				7 950 €					5 300 €

*Attention, contrairement aux autres, les montants des actions portées par le CME/CPIE Pays de Vaucluse sont indiqués TTC. C'est le CME/CPIE qui s'occupe des demandes de subvention. Il en est de même pour le Parc Naturel Régional du Luberon.

Tableau de programmation par intervenant financier - Axe 3

	total	AE		CG84		CR		Etat		Autres		MO	
2011	pm												
2012	30 440 €	200%	15 220 €	10%	527 €	110%	8 605 €		0 €			80%	6 088 €
Biodiversité et irrigation 2012	5 270 €	50%	2 635 €	10%	527 €	20%	1 054 €		0 €			20%	1 054 €
Etude d'un outil pédagogique Régional spécifique aux canaux	0 €												
Programme pédagogique 2012	20 770 €	50%	10 385 €			30%	6 231 €		0 €			20%	4 154 €
Programme pilote 2ème année	2 400 €	50%	1 200 €		0 €	30%	720 €		0 €			20%	480 €
Programme pédagogique PNR du Luberon 2012	2 000 €	50%	1 000 €			30%	600 €		0 €			20%	400 €
2013	37 810 €	200%	18 905 €	10%	536 €	110%	10 808 €		0 €			80%	7 562 €
Biodiversité et irrigation 2013	5 355 €	50%	2 678 €	10%	536 €	20%	1 071 €		0 €			20%	1 071 €
Programme pédagogique 2013	21 105 €	50%	10 553 €			30%	6 332 €		0 €			20%	4 221 €
Programme pilote 3ème année	2 100 €	50%	1 050 €		0 €	30%	630 €		0 €			20%	420 €
Programme pédagogique PNR du Luberon 2013	9 250 €	50%	4 625 €			30%	2 775 €		0 €			20%	1 850 €
2014	58 993 €	250%	29 496 €	20%	2 404 €	130%	15 294 €		0 €			100%	11 799 €
Biodiversité et irrigation 2014	5 440 €	50%	2 720 €	10%	544 €	20%	1 088 €		0 €			20%	1 088 €
Guide thématique pour la découverte des canaux	18 600 €	50%	9 300 €	10%	1 860 €	20%	3 720 €		0 €			20%	3 720 €
Programme pédagogique 2014	21 440 €	50%	10 720 €			30%	6 432 €		0 €			20%	4 288 €
Programme pilote 4ème année	4 263 €	50%	2 131 €		0 €	30%	1 279 €		0 €			20%	853 €
Programme pédagogique PNR du Luberon 2014	9 250 €	50%	4 625 €			30%	2 775 €		0 €			20%	1 850 €
2015	33 300 €	150%	16 650 €	10%	553 €	80%	9 438 €		0 €			60%	6 660 €
Biodiversité et irrigation 2015	5 525 €	50%	2 763 €	10%	553 €	20%	1 105 €		0 €			20%	1 105 €
Programme pédagogique 2015	21 775 €	50%	10 888 €			30%	6 533 €		0 €			20%	4 355 €
Programme pédagogique PNR du Luberon 2015	6 000 €	50%	3 000 €			30%	1 800 €		0 €			20%	1 200 €
2016	23 760 €		11 880 €		561 €		6 567 €		0 €				4 752 €
Biodiversité et irrigation 2016	5 610 €	50%	2 805 €	10%	561 €	20%	1 122 €		0 €			20%	1 122 €
Programme pédagogique 2016	18 150 €	50%	9 075 €			30%	5 445 €		0 €			20%	3 630 €
Total général CME/CPIE	157 803 €		78 901 €		4 580 €		42 761 €		0 €				31 561 €
Total général Parc Naturel Régional du Luberon	26 500 €		13 250 €				7 950 €						5 300 €

FICHE CADRE N°III.1	PANELS D' ACTIONS D' INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D' EDUCATION
Axe stratégique	AXE SOCIAL ET CULTUREL : Des canaux en prise avec les attentes de la population
Objectifs opérationnels	- Améliorer et développer la communication auprès des adhérents, de la population locale
Fiches cadre en lien direct avec celle-ci	Schéma global de valorisation récréative, pédagogique et paysagère des Canaux

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

De par la facilité du cheminement le long des berges, le cadre agréable et la présence de l'eau, le canal de l'Isle constitue un véritable patrimoine historique et culturel.

Cependant, la population vivant sur le territoire desservi par le canal a beaucoup évolué ces trente dernières années. La présence et les fonctions même du canal sont souvent mal identifiées par ces « nouveaux » habitants.

Une meilleure information tournée vers la population locale apparaît nécessaire à mettre en place afin de mieux préserver ce patrimoine ainsi que l'eau qu'il transporte.

Certains outils de communication ont déjà été développés mais à petite échelle et non adaptés à un public de scolaires.

DESCRIPTION DE LA NATURE DES ACTIONS

Les actions à mettre en place pourront être de nature très diverses et toucher des publics variés :

- action de sensibilisation des scolaires : programme pédagogique qui traiterait des thématiques de l'association syndicale (gestion, rôle, ...), de l'agriculture, du paysage, de l'histoire et du patrimoine, ...
- action de sensibilisation des irrigants non agriculteurs à un usage respectueux de l'eau
- création de guide de découverte du canal, d'outils pédagogiques spécifiques aux canaux, -
- Mise en place d'un partenariat pilote entre les canaux, les lycées agricoles et le CME-CPIE84

NOMBRE ET NOM DES FICHES ACTIONS PREVUES

6 fiches actions :

Fiche action n°III.1.1 : Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des Canaux

Fiche action n°III.1.1.2 : Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des Canaux, portée par le Parc Naturel Régional du Luberon, secteur des communes sur le périmètre du canal de l'Isle

Fiche action n°III.1.2 : Etude d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux

Fiche action n°III.1.3 : Guide thématique pour la découverte des canaux

Fiche action n°III.1.4 : Parcours « biodiversité »

Fiche action n°III.1.5 : Programme pilote de partenariat entre les canaux, les lycées agricoles et le CPIE de pays de Vaucluse

COUT PREVISIONNEL

	Intitulé des Fiches Actions	Coût (HT)
Fiche Action III.1.1	Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des Canaux	103 240 €
Fiche Action III.1.1.2	Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des Canaux portée par le Parc Naturel Régional du Luberon (pour les communes de Lagnes et de Robion)	26 500 €
Fiche Action III.1.2	Etude d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux	pm
Fiche Action III.1.3	Guide thématique pour la découverte des canaux	18 600 €
Fiche Action III.1.4	Sensibilisation sur le thème biodiversité et irrigation	27 200 €
Fiche Action III.1.5	Programme pilote de partenariat entre les canaux, les	8 763 €

	lycées agricoles et le CPIE de pays de Vaucluse	
	Total CME/CPIE (sur la durée du contrat)	157 803 €
	Total PNR du Luberon (sur la durée du contrat)	26 500 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	Maître d'ouvrage	Date de réalisation
Fiche Action III.1.1	CME/CPIE 84	2010 - 2016
Fiche Action III.1.1.2	PNR du Luberon	2012-2015
Fiche Action III.1.2	Union Régionale CPIE PACA	2012
Fiche Action III.1.3	CME/CPIE 84	2014
Fiche Action III.1.4	CME/CPIE 84	2010 - 2016
Fiche Action III.1.5	CME/CPIE 84	2012-2014

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Agence de l'Eau	Région	Département	Autre	MO
Fiche Action III.1.1	50%	30%	-	-	20%
Fiche Action III.1.1.2	50%	30%	-	-	20%
Fiche Action III.1.2	-	-	-	-	-
Fiche Action III.1.3	50%	20%	10%	-	20%
Fiche Action III.1.4	50%	20%	10%	-	20%
Fiche Action III.1.5	50%	30%	-	-	20%

Fiche Action n°III.1.1

PROGRAMME PEDAGOGIQUE A L'ATTENTION DES SCOLAIRES AUTOUR DES CANAUX

Maîtrise d'ouvrage : CME/CPIE Pays de Vaucluse

- **Localisation :** Communes desservies par le Canal de l'Isle sur la Sorgue et le Canal de Carpentras.
- **Types d'action :** action d'éducation à l'environnement – sensibilisation des scolaires à la thématique Canal

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Le canal de Carpentras et le canal de l'Isle sont des exemples remarquables de réponse aux besoins en eau de l'agriculture en Vaucluse. Au fil des années, les évolutions des modes de desserte en eau ont modifié les techniques agricoles et les types de cultures, le paysage, la biodiversité et les relations des hommes autour des enjeux des usages, de la modernité et de la gouvernance. Les problématiques des canaux s'inscrivent au cœur du développement durable dans les trois dimensions écologiques, économiques et sociales. Le contrat de canal doit permettre de sensibiliser la population locale et en particulier les scolaires du territoire à travers un programme pédagogique qui traitera des thématiques de l'association syndicale (gestion, rôle,...), de l'agriculture, du paysage, de l'histoire et du patrimoine, de la biodiversité et des usages, et qui montrera que l'eau est un milieu vivant, une ressource naturelle limitée (quantité) et fragile (qualité) et le rôle de chacun pour sa préservation.

Le programme pédagogique est proposé sur la durée du contrat. Destiné au milieu scolaire, il sera organisé en conformité avec les programmes scolaires et les instructions relatives à l'éducation à l'environnement et au développement durable, et en relation avec les objectifs et les travaux du contrat de canal.

Calendrier :

- de janvier à septembre 2010 : préparation et organisation du programme, contenus des interventions selon le niveau des classes et la commune, rencontre de l'Inspection de l'Education nationale, définition de l'appel à projet, conception des fiches pédagogiques...
- Pour les 6 années scolaires (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016), programme d'animation comprenant 4 demi-journées par classe et par année scolaire, qui traiteront les thématiques définies et qui favoriseront les enquêtes et les sorties de terrain ; des rencontres avec les agriculteurs et/ou divers acteurs seront organisées (in situ et/ou en classe).

Niveaux :

- ces programmes s'adresseront aux élèves des écoles élémentaires (cycle 3) et collèges des communes concernées.

Volume :

- 20 classes par an pourront participer au programme, à partir d'un appel à projet organisé avant fin juin de chaque année. Sur les 6 années du programme, le maître d'ouvrage veillera à une répartition géographique harmonieuse tout au long du canal des classes concernées. Dès la rentrée, le programme spécifique sera construit avec chaque enseignant

Supports pédagogiques :

- Les animateurs s'appuieront sur des supports existants mais adapteront des fiches pédagogiques à la spécificité « canal ».

Communication du programme :

- diffusion dans la presse locale mais également une fois par an dans les revues municipales et communautaires des actions dans les classes

- Restitution sous forme d'exposition :

1/ une journée par an et par territoire concerné

2/ à la fin du cycle des 6 ans et médiatisation au niveau régional

- mutualisation et capitalisation sur les 6 ans avec production d'un rapport et échanges avec les autres contrats de canaux PACA.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	de 2010 à 2016, 2010 et 2011 sont indiquées en pm				
Coût prévisionnel (HT)	Préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation		34 800 €		
	Interventions scolaires (20 classes x 4 demi-journées x 6 années) 230 journées		69 600 €		
	Expositions/communication		12 825 €		
	Bilan et rapport		6 450 €		
	TOTAL		123 675 €		
Plan de Financement	Agence de l'Eau	Région	CG 84	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	61 837,5 €	37 102,5 €	-	-	24 735 €
<i>% de financement</i>	50 %	30 %	-	-	20 %

DETAILS DES COUTS PREVISIONNELS

Planning	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Préparation, mise en œuvre	Pm	Pm	20 x 310	20 x 315	20 x 320	20 x 325	10 x 330
Interventions scolaires	Pm	Pm	40 x 310	40 x 315	40 x 320	40 x 325	20 x 330
Exposition, communication	Pm	Pm	5 x 310	5 x 315	5 x 320	5 x 325	15 x 330
Bilan et rapport	Pm	Pm	2 x 310	2 x 315	2 x 320	2 x 325	10 x 330
Total (HT)	pm	pm	20770 €	21 105€	21 440 €	21 775€	18 150€

JUSTIFICATION DU PROJET**Retombées socio-économiques**

- Sensibiliser les plus jeunes à une meilleure compréhension de la problématique de l'eau dans nos régions semi-arides : économie d'eau

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Préservation de la ressource en eau, du patrimoine Canal, ...

Fiche Action n°III.1.1.2

PROGRAMME PEDAGOGIQUE A L'ATTENTION DES SCOLAIRES AUTOUR DES CANAUX

Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional du Luberon

- **Localisation :** Communes desservies par le Canal Mixte, le Canal Saint-Julien, le Canal de Cabedan-Neuf et le Canal de l'Isle : Mérindol, Cheval-Blanc, Cavaillon, Les Taillades, Robion (pour le canal de l'Isle), Lagnes, communes du Parc du Luberon
- **Types d'action :** action d'Education à l'Environnement et au Territoire à destination du public scolaire.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Contexte

Partout dans le monde, et particulièrement en Provence, l'eau et sa maîtrise ont constitué une préoccupation essentielle de la vie de l'homme, donnant ainsi naissance à divers aménagements hydrauliques, présents dans toutes les communes du Luberon.

Les Canaux Mixtes, de Saint-Julien ou du Cabedan Neuf sont l'exemple d'un équipement important qui, au fil des siècles, a structuré le paysage des plaines de Cavaillon : ici, on a compris l'intérêt de canaliser l'eau pour permettre une meilleure agriculture, pour permettre le développement économique de ce territoire. Ici, les hommes ont su se fédérer, s'organiser autour de la gestion collective d'un équipement. Et c'est ainsi que l'homme, en amenant l'eau dans ces milieux naturels, a permis une importante biodiversité de s'y installer.

Définition de l'action

La découverte de ce patrimoine proposée dans le cadre de cette action éducative devra permettre de replacer l'Homme et son rôle primordial dans la structuration d'un territoire, que ce soit bien sûr d'un point de vue économique et social, mais également paysager, patrimoine naturel... Chère à un Parc naturel régional, la place de l'homme, son rôle hier, d'aujourd'hui pour demain, conduira les classes à découvrir les enjeux de ce patrimoine : évolution des techniques, des usages, mais aussi des usagers, d'en découvrir les causes (urbanisation, déprise agricole, ...). Ces évolutions amèneront à réfléchir sur la nécessaire action en termes d'économies d'eau, et à replacer les canaux dans leur contexte hydrographique (Bassin de la Durance, mais aussi du Calavon dont le Parc est l'un des acteurs principaux de son contrat de rivière).

Privilégiant la découverte de terrain, ce cycle d'interventions permettra aux élèves de rencontrer les principaux acteurs de ce patrimoine. Le Parc souhaite en effet monter un comité de réflexion, et une basse de personnes ressources regroupant gestionnaires, agriculteurs, élus, propriétaires, éducateurs environnement, ...

Les découvertes des classes pourront être valorisée sur site internet (site du Parc naturel régional du Luberon et/ou site « Le patrimoine au fil de l'eau »), voir lors de journées de rencontre.

Niveaux :

Cycle 3 des écoles, collèges et lycées des communes concernées par l'action.

Volume :

- 10 classes par année scolaire. La fiche de présentation de ce projet sera intégrée à la communication du programme annuel du Parc naturel régional du Luberon, diffusé chaque année au mois d'avril pour l'année scolaire suivante. La commission pédagogique du Parc valide en octobre les différents projets selon le principal critère de la qualité du projet à la lecture de la fiche projet élaborée par l'enseignant.

Calendrier :

- janvier à septembre 2011 : formalisation de l'action éducative (contenu, progression pédagogique), identification et fédération des acteurs des canaux (professionnel, Education Nationale, animateurs environnement) autour du projet, lancement de l'appel à projets.

- Années scolaires 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015 (période octobre-juin) : cycles d'intervention (4 demi-journées par classes) auprès des classes dont le projet de l'enseignant aura été validé par la commission pédagogique du Parc.

Perspectives :

Cette fiche concerne les trois années scolaires 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015 : cependant, le Parc a pour ambition de proposer une action éducative chaque année durant la durée du contrat de Canal.

Au bout de ces trois années, un bilan sera ainsi mené afin de faire évoluer cette opération.

Un outil éducatif pourra ainsi être créé afin de généraliser la connaissance de ce patrimoine.

ECHEANCIER ET COUTS PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012, 2013, 2014, 2015					
Coûts prévisionnels (TTC)	Interventions scolaires (30 classes X 4 demi-journées X 160 Euros)					19 200 €
	Crédit achat matériel, réflexion outil pédagogique					2 000 €
	Ingénierie (Préparation, coordination, suivi, bilans)					5 300 €
	TOTAL :					26 500 €
Plan de financement	Etat	Agence de l'Eau	Région	CG 84	Autre	PNRL
Montant financé	0 €	13 250 €	7 950 €	0 €	0 €	5 300 €
% de financement	0 %	50 %	30 %	0 %	0 %	20 %

DETAILS DES COUTS PREVISIONNELS

Planning	2012	2013	2014	2015
Interventions scolaires	10 X 160 €	40 X 160 €	40 X 160 €	30 X 160 €
Achat matériel, outil pédagogique	0 €	1000 €	1000 €	0 €
Préparation, coordination, suivi, bilans	400 €	1 850 €	1 850 €	1 2000 €
TOTAL	2 000 €	9 250 €	9 250 €	6 000 €

JUSTIFICATION DU PROJET***Retombées socio-économiques***

Connaissance de la problématique de la ressource Eau sur le Territoire du PNR Luberon, prise de conscience de l'interaction entre cours d'eau, et territoire(s) et leurs activités (agriculture notamment).

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

Découverte d'un patrimoine structurant, les Canaux,... et des enjeux environnementaux qui lui sont liés : gestion de la ressource Eau.

Fiche Action n°III.1.2

ETUDE D'UN OUTIL PEDAGOGIQUE REGIONAL SPECIFIQUE AUX CANAUX

Maîtrise d'ouvrage : Union Régionale CPIE PACA

- **Localisation :** Action à l'échelle de la Région PACA sur les périmètres de canaux entrés dans une démarche Contrat de Canal.
- **Types d'action :** action de recensement des outils existants et définition d'outils pédagogiques régionaux spécifiques aux canaux

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

La Région PACA compte de nombreux canaux d'irrigation et dans tous les départements. De plus, plusieurs canaux de la Région ont lancé une démarche de Contrat de Canal.

Une étude comparée des outils pédagogiques existants spécifiques aux canaux et des besoins en la matière permettra de définir la pertinence de la production d'un outil pédagogique spécifique aux canaux à disposition de tous les acteurs concernés et intéressés de la Région ainsi que le type d'outil.

Cet outil pourrait s'adresser en particulier aux enseignants des lycées, aux gestionnaires de milieux aquatiques, aux techniciens et aux élus.

Il s'agit de :

- 1- réaliser une recherche des documents et des ressources existant sur la thématique des canaux d'irrigation en France,
- 2- recenser les besoins en matière d'outil pédagogique auprès des différents publics concernés en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, tant sur le fond que sur la forme,
- 3- définir la pertinence de la création d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux et, le cas échéant, proposer, le type d'outil à créer

L'outil pédagogique préconisé par cette étude dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourra être proposé dans le cadre d'un avenant au Contrat.

CONDITION DE REALISATION

Cette action a été validée dans le cadre du contrat de canal de Manosque et est rappelée ici pour mémoire.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012				
Coût prévisionnel (HT)	pm				
Plan de Financement	Agence de l'Eau	Région	CG 84	Autre	MO
Montant	-	-	-	-	-
% de financement	-	-	-	-	-

Fiche Action n° III.1.3

GUIDE THEMATIQUE DE DECOUVERTE DES CANAUX

Maîtrise d'ouvrage : CPIE Pays de Vaucluse

- **Localisation** : secteurs desservis par les 5 canaux réalisant un contrat de canal
- **Types d'action** : action de découverte et de sensibilisation sur l'ensemble des canaux aussi bien d'un point de vue patrimonial qu'environnemental.
- **Partenaires** : réseau des fermes éducatives, Chambre d'Agriculture

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Dans le cadre des actions de sensibilisation et de communication, nous proposons un guide de découverte thématique sur les tronçons de berges autorisées par les Associations syndicales et dans les paysages agricoles irrigués.

Sur les périmètres et réseaux des 5 canaux menant un Contrat de Canal, le CPIE Pays de Vaucluse s'engage à identifier, en partenariat et en concertation avec les organismes gestionnaires, 6 parcours autour des thèmes de :

- l'irrigation et du rôle induit par les canaux,
- le patrimoine lié à l'irrigation (ouvrages hydrauliques et ouvrage d'art)
- l'agriculture et des paysages,
- la biodiversité liée aux canaux.

Le CPIE réalisera des recherches en archives, la rédaction des textes et le choix de l'iconographie.

CONDITIONS DE REALISATION

La création du guide de découverte des canaux est conditionnée à l'officialisation de l'ouverture dans le cadre du PDIPR d'une partie des berges.

Nous proposons le préachat auprès d'un nombre d'exemplaire choisi auprès d'un éditeur local. Le prix de vente au public ne devrait pas dépasser les 9 €.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2014				
Coût prévisionnel (HT)	• Identification et rédaction des parcours 6 parcours X 5 jours de travail = 30 jours à 300 € Recherche documentaire = 6 jours à 300 € Coordination avec la mise en page et l'impression = 6 jours à 300 €		9 000 € 1800 € 1800 €		
	• Préachat de 1000 exemplaires auprès d'un éditeur		6 000 €		
	TOTAL		18 600 €		
Plan de Financement	Agence de l'Eau	Région	CG 84	Autres financements	MO
Montant	9300	3720	1860	-	3720
% de financement	50%	20%	10 %	-	20%

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Prise de conscience de la part des riverains et du grand public des enjeux patrimoniaux et environnementaux des canaux concernés.

Fiche Action n°III.1.4

SENSIBILISATION SUR LE THEME BIODIVERSITE ET IRRIGATION PARCOURS BIODIVERSITE

Maîtrise d'ouvrage : CPIE Pays de Vaucluse

- **Localisation :** secteurs desservis par les canaux d'irrigation inclus dans les contrats de canaux
- **Types d'action :** action de découverte et de sensibilisation sur le rôle des canaux dans le maintien de la biodiversité vauclusienne
- Cette action est la partie « animation » des travaux que nous menons autour de la biodiversité des zones irriguées vauclusiennes et du guide de découverte.

CONTEXTE

Les canaux vauclusiens sont issus des besoins en énergie hydraulique ou tout simplement en eau d'irrigation. Ils forment au sein de notre département une véritable « trame bleue » garante d'une biodiversité exceptionnelle dans nos régions semi-arides.

L'état des lieux des contrats de canaux a bien mis en évidence le rôle sur la faune, la flore et les paysages de ces réseaux de canaux d'irrigation. En effet, malgré une grande hétérogénéité de la végétation présente et une diversité parfois assez faible des espèces présentes, les canaux offrent la possibilité à des milieux frais et humides de s'installer dans un contexte méditerranéen très aride. Ils constituent donc un milieu à part entière, un écotone favorable à la biodiversité et à l'établissement d'un écosystème spécifique. Les formations végétales présentes sont très favorables au développement de l'avifaune, d'insectes et de batraciens notamment.

Cependant, **aucune étude poussée sur les canaux en tant qu'écosystème** n'est disponible à ce jour. Ainsi, le manque d'information sur ce sujet débouche sur des considérations générales, qui, bien que correctes dans leur globalité, mériteraient d'être vérifiées et appuyées par des études complémentaires.

Afin d'avancer sur cette thématique irrigation et biodiversité, le CPIE Pays de Vaucluse en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse lance un projet **de recherche-action "Biodiversité et Irrigation"**. Il vise à augmenter la connaissance de la faune et de la flore ordinaire et remarquable, le long des canaux d'irrigation et de drainage afin de sensibiliser les propriétaires sur des mesures de gestion adaptées.

Ce projet comprend plusieurs volets :

- recherche bibliographique,
- identification des enjeux en terme de biodiversité,
- réalisation d'une plaquette d'information à destination du grand public,
- une table ronde pour la sensibilisation des utilisateurs et gestionnaires à des mesures de gestion favorable au maintien de la biodiversité,
- un projet participatif d'expérimentation de technique de gestion.

Afin de traiter cette thématique de la façon la plus complète possible, il est proposé dans le cadre des contrats de canaux, de compléter ce projet CPIE/Chambre d'agriculture par une **fiche action de sensibilisation grand public à l'enjeu de prise en compte de la biodiversité dans la gestion et les usages des ouvrages hydrauliques**.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Il s'agira en complément des études d'amélioration de la connaissance sur la biodiversité/irrigation et de la plaquette d'informations, **de développer des animations** destinées à mettre en valeur et à sensibiliser **aussi bien le monde agricole que des riverains des canaux et le grand public** sur les spécificités de cet écosystème original.

Dans le cadre des animations, des parcours (6 *parcours en accord avec le guide de la fiche action « guide de découverte thématique des canaux »*) seront proposés sur les périmètres des canaux d'irrigation engagés dans la démarche contrat de canal. La plaine de Cavaillon et le réseau d'irrigation du Canal St Julien apparaissent d'ores et déjà comme un secteur particulièrement intéressant.

Une dizaine d'intervention sera réalisée par an. Les parcours proposés, le public visé (grand public, riverains, ...) pourront évoluer au fil des années de la durée du Contrat de Canal en fonction des avancées du projet global « biodiversité et irrigation » afin de faire découvrir l'étendue des canaux et la richesse de leurs ressources.

Les expérimentations de techniques de gestion plus respectueuses de la biodiversité seraient réalisées en partie sur les canaux menant un contrat de canal.

Pour accompagner ce travail, nous proposons dans la fiche action "Guide de découverte thématique des canaux" l'identification et la concrétisation de balades pédestres le long ou à proximité des berges et ouvrages hydrauliques.

CONDITIONS DE REALISATION

Concernant le Canal Mixte et le Canal de Carpentras, un travail est en cours afin d'intégrer au PDIPR les berges du canal principal de ces deux canaux. L'accès aux berges sur ces secteurs pour des activités de promenade sera alors autorisé sans démarche particulière. En attendant et sur les autres canaux, la création des parcours « Biodiversité » sera conditionnée à l'officialisation de l'ouverture d'une partie de leurs berges suite à la signature de conventions de superposition de gestion.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS (€)

Planning	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Préparation, mise en œuvre	Pm	Pm	5 x 310	5 x 315	5 x 320	5 x 325	5 x 330
Interventions grand public	Pm	Pm	10 x 310	10 x 315	10 x 320	10 x 325	10 x 330
communication	Pm	Pm	2 x 310	2 x 315	2 x 320	2 x 325	2 x 330
Total	pm	pm	5270 €	5355 €	5440 €	5525 €	5610 €

Année(s) de réalisation prévue(s)	2010 à 2016, 2010 et 2011 sont indiquées en pm				
Coût prévisionnel (HT)	TOTAL			32 385 €	
Plan de Financement	Agence de l'Eau	Région	CG 84	Autres	MO
<i>Montant</i>	16 192,5 €	9 715,5 €	3 238,5 €	-	6 477 €
<i>% de financement</i>	50%	20%	10 %	-	20 %

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Prise de conscience de la part des professionnels et du grand public des enjeux environnementaux des canaux.
- Meilleure préservation de la biodiversité liée aux canaux via une sensibilisation et une information sur des techniques de gestion.

Fiche Action III.5

PROGRAMME PILOTE DE PARTENARIAT ENTRE LES CANAUX, LES LYCEES AGRICOLES ET LE CPIE DES PAYS DE VAUCLUSE

Maîtrise d'ouvrage : CME/CPIE Pays de Vaucluse

- **Localisation :** Périmètre du canal de l'Isle. La zone concernée par cette action pourra être étendue à l'ensemble du périmètre d'irrigation des canaux, engagé dans la démarche « contrat de canal » par la suite.
- **Types d'action :** Actions pilotes pédagogiques et pratiques dans le cadre des ateliers de terrain des lycées agricoles.
- **Partenaires :** Canal de l'Isle, lycée agricole la Ricarde de l'Isle. D'autres partenaires pourront s'ajouter suite au premier bilan de l'action

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLE DU PROJET

Le canal de l'Isle est un exemple remarquable de réponse aux besoins en eau de l'agriculture en Vaucluse. Au fil des années, les évolutions des modes de desserte en eau sur ce secteur ont modifié les techniques agricoles et les types de cultures, le paysage, la biodiversité et les relations des hommes autour des enjeux des usages, de la modernité et de la gouvernance. Les problématiques et enjeux autour de ce canal s'inscrivent au cœur du développement durable dans les trois dimensions écologiques, économiques et sociales.

Le contrat de canal doit pouvoir offrir un terrain d'expérimentation pédagogique pour les futurs professionnels de l'agriculture et de l'aménagement du territoire des lycées agricoles. Il doit permettre la mise en place d'ateliers pratiques en partenariat entre les équipes enseignantes et les techniciens/chargés de mission des canaux. Au cours de projets concertés, d'utilité collective, les trois partenaires offriront aux élèves, futurs professionnels du monde agricole, des programmes alliant les problématiques de gestion de l'eau, d'aménagement, et de maintien de la biodiversité et des paysages.

Il est important que les jeunes en formation professionnelle maîtrisent par un apprentissage en action les différents enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en contexte méditerranéen, dans un souci de préservation de la ressource.

Le programme est une action pilote d'accompagnement pédagogique destinée aux élèves des lycées agricoles. Il sera organisé en conformité avec les programmes scolaires et les instructions relatives à l'éducation à l'environnement et au développement durable, et en relation avec les objectifs et les travaux du contrat de canal. Ce partenariat canaux/lycées agricoles/CME est une démarche nouvelle, ce qui justifie le caractère pilote de cette action.

En tant qu'action pilote menée sur deux années scolaires, ce programme pourra être prolongé, si les résultats s'avèrent satisfaisants, dans le cadre d'un avenant au Contrat de Canal.

Cette action pilote s'initierait sur le canal de l'Isle et se veut déclinée de façon très concrète : Par exemple, le canal de l'Isle sur la Sorgue envisage la mise en œuvre d'une action sur le site de la prise d'eau, ainsi que sur le secteur de Petit Palais. Au-delà d'un travail de débroussaillage afin de mettre en valeur l'ouvrage d'art, il souhaite sensibiliser le public à la diversité végétale de cette ripisylve, le rôle du canal dans la recharge des nappes

phréatiques, dans le maintien des trames vertes et de la trame bleue (les apprentissages techniques et la gestion de connaissances des milieux aquatiques continentaux faisant parti du référentiel des Secondes Nature Jardin Paysage et Forêt et des Bac professionnel «gestion des milieux naturels et de la faune »)

Les jeunes travailleraient d'abord sur la connaissance du milieu du point de vue de la flore et de la faune ; découvrirait le métier et le rôle des techniciens des canaux ; l'histoire de ce canal, les différents systèmes d'irrigation du gravitaire à l'arrosage sous pression. Les jeunes pourraient également travailler sur une plaquette de présentation de leurs travaux et la préparation d'une journée ouverte pour le grand public.

Le programme permettra donc, à l'occasion de projets très concrets d'aborder avec les étudiants des thèmes tels que :

- les canaux d'irrigation, leur fonctionnement et leur rôle
- la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- la biodiversité
- la lecture de paysage
- ...

Les projets pourront être développés sous l'aspect de la conception et/ou de la réalisation sur le terrain, notamment en fonction des classes concernées.

Les travaux techniques seront pris en charge financièrement, dans un autre cadre, par les canaux et les équipes du lycée agricole.

Calendrier :

- Janvier 2011 à juin 2012 : préparation et organisation du programme, contenus des interventions selon les besoins et capacités de chaque structure
- Deux années scolaires 2012-2013 et 2013-2014.

Niveaux :

- ces programmes s'adresseront aux élèves des lycées agricoles allant de la seconde professionnelle, au Bac pro en formation initiale ou continue. Les élèves de collège des lycées agricoles pourront aussi être concernés

Volume :

- Un projet par an sur deux ans, à raison de 6 demi-journées d'intervention pour le CME/CPIE84 par an et par projet (6 jours au total). La structure assurera également un accompagnement pédagogique chaque fois que nécessaire

Supports pédagogiques : Les supports pédagogiques seront développés en fonction des besoins spécifiques au projet.

Communication du programme :

- diffusion dans la presse locale mais également une fois par an dans les revues municipales et communautaires, des actions dans les classes.

- Restitution sous forme d'exposition et de visite de site:

1/ une journée par an

2/ à la fin du programme pilote, nous inclurons un bilan et des échanges avec les autres contrats de canaux en Région PACA.

Le CME/CPIE s'engage à produire un rapport/bilan de l'action.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012-2014					
Coût prévisionnel (HT)	Préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation					3 000 € HT
	Interventions					2 662,5 € HT
	Expositions/communication					2 500 € HT
	Bilan et rapport					600 € HT
	TOTAL					8 762,5 € HT
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre	MO
Montant	4 381 €	2 629 €	-	-	-	1752,5 €
% de financement	50 %	30 %	-	-	-	20 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning		2012	2013	2014
Préparation, mise en œuvre		1600	700	700
Interventions scolaires		600	900	1162,5
Exposition, communication		200	500	1800
Bilan et rapport				600
Total		2 400 €	2 100 €	4 262,5 €

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Sensibiliser les jeunes en formation professionnelle à la problématique des canaux d'irrigation et de la trame bleue et verte par une mise en action
- Permettre un rapprochement entre les Lycées agricoles et les gestionnaires de structures d'irrigation collective

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Sensibiliser les futurs acteurs et professionnels du monde agricole au rôle des canaux et à la gestion de l'eau en contexte méditerranéen
- Meilleure préservation de la biodiversité liée aux canaux via une sensibilisation et une information, directement auprès de jeunes en formation professionnelle agricole
- Mise en valeur paysagère et préservation du patrimoine de certains secteurs des canaux

VOLET IV - AXE TERRITORIAL

UN TERRITOIRE PRESERVANT LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE SES CANAUX

Synthèse des Actions du Volet IV

N° Fiche Cadre	Intitulé de la Fiche Cadre	Nbre Fiches Actions	Coût global (HT)
IV.1	Repérage et caractérisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	1	pm
IV.2	Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	1	avenant
IV.3	Identification / caractérisation et devenir des filioles favorisant l'évacuation des eaux pluviales	2	pm
IV.4	Repérage et caractérisation des rejets d'eaux usées dans le Canal	1	pm
TOTAL		5	-

Tableau des financements - Axe 4

N°	Intitulé	Années	MO	Montant	AE		CG84		CR		Etat		Autres		MO	
IV.1	Repérage et caractérisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	2012-2014	Canal Isle / Collectivités locales concernées	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IV.2	Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	-	Canal Isle / Collectivités locales concernées	avenant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IV.3	Identification, caractérisation et devenir des filioles favorisant l'évacuation des eaux pluviales	2012-2017	Canal Isle/Collectivités locales concernées	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IV.3.1	Secteur Velorgues	2012-2017	Canal de l'Isle / Mairie de l'Isle	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IV.3.2	Secteur Arrousaire	2012-2017	Canal Isle /Mairie de l'Isle et de Lagnes	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IV.4	Repérage et caractérisation des rejets d'eaux usées dans le canal	2012-2017	Canal / Collectivités locales concernées / particuliers	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

FICHE CADRE/ACTION n°IV.1	REPERAGE ET CARACTERISATION DES REJETS PLUVIAUX DANS LE RESEAU GRAVITAIRE
Axes stratégiques	AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux soucieux de la qualité de l'environnement AXE TERRITORIAL : Un territoire se développant en tenant compte de ses canaux
Objectifs opérationnels	- Trouver des solutions adaptées aux problématiques de rejets dans les canaux et d'évacuation des eaux pluviales - Garantir une qualité de l'eau délivrée par le Canal compatible avec ses usages en supprimant les rejets polluants
Fiche cadre en lien direct avec celle-ci	IV.2/ Travaux de suppression ou de régularisation de rejets pluviaux dans le réseau gravitaire

MAITRISE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle, collectivités locales concernées

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Le réseau gravitaire du canal de l'Isle et son interconnexion avec les réseaux d'assainissement des eaux pluviales, le Névon et le Mourgon font jouer à ce canal un rôle important dans la collecte des eaux pluviales et leur évacuation.

Ce rôle « involontaire » d'assainissement pluvial joué par le canal ne se fait pas sans impacter fortement la gestion des flux du canal et générer des risques de débordement et de pollutions de l'eau.

Cette fonction de collecteur d'eau est encore plus perceptible en hiver. Période, pendant laquelle le réseau du canal transporte de l'eau lors de gros événements pluvieux.

Or, d'un point de vue juridique, le Canal est responsable de la quantité d'eau qui entre dans son réseau et doit également s'assurer de la qualité des eaux rejetées dans son réseau. Ce service rendu à la collectivité par le Canal n'est donc pas sans coût et sans risque pour le gestionnaire (entretien, risque de débordement de casse, pollutions) et doit impérativement être réfléchi en collaboration étroite avec les collectivités locales.

Les collectivités locales ont par ailleurs l'obligation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et en compatibilité avec le SAGE du Calavon, pour les communes concernées, de déclarer les rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles pour une superficie collectée supérieure à 1 ha et de régulariser les rejets existant avant 1992, au titre de l'« antériorité » de ces rejets. Ainsi, un état des lieux doit être réalisé sur l'ensemble des communes où transitent les réseaux à ciel ouvert du canal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un premier temps, il faudra réaliser un état des lieux pour recenser et caractériser les rejets pluviaux **significatifs** sur le réseau à ciel ouvert du canal de l'Isle. Ces données sur les rejets seront ensuite cartographiées sur une carte et l'utilisation du SIG pourra être privilégiée.

Les informations sur les rejets d'eaux pluviales pourront aussi être fournies par les collectivités concernées et par le personnel du canal, ce travail de diagnostic est, en effet, à effectuer en collaboration. Cette étude sur les rejets pluviaux permettra notamment de quantifier les débits pendant les périodes de fortes pluies afin de gérer le débit transité dans le canal.

Cet état des lieux permettra d'identifier des priorités d'actions à mettre en œuvre. Des mesures opérationnelles de suppression ou de régularisation de ces rejets pour être entrepris dans la fiche cadre/action suivante IV.2 intitulée « Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux se rejetant dans le réseau gravitaire ».

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012-2014					
Coût prévisionnel (HT)	pm					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	-	-	-	-	-	-
<i>% de financement</i>	-	-	-	-	-	-

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Amélioration de la régulation du canal lors d'évènements pluvieux.

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Amélioration de la qualité des eaux du canal. En effet, les eaux pluviales lessivent les sols, les routes et entraînent souvent des polluants.

FICHE CADRE/ACTION n°IV.2	TRAVAUX DE SUPPRESSION OU DE REGULARISATION DES REJETS PLUVIAUX DANS LE RESEAU GRAVITAIRE
Axes stratégiques	AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux soucieux de la qualité de l'environnement AXE TERRITORIAL : Un territoire se développant en tenant compte de ses canaux
Objectifs opérationnels	- Trouver des solutions adaptées aux problématiques de rejets dans les canaux et d'évacuation des eaux pluviales - Garantir une qualité de l'eau délivrée par le Canal compatible avec ses usages en supprimant les rejets polluants

MAITRISE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle et/ ou collectivités locales concernées

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Cf. contexte des fiches-actions n°IV.1.

Cette action fait suite à la fiche cadre/action IV.1. A partir des résultats de l'état des lieux diagnostic, il s'agira de mettre en œuvre le plan d'actions préconisé. Le but sera de réaliser des aménagements pour réduire voire supprimer les rejets pluviaux dans les réseaux à ciel ouvert du canal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'état des lieux mené dans la cadre de la fiche action IV.1 aura permis d'établir des priorités d'intervention.

Il s'agira sur chacun des rejets identifiés comme « impactant » pour le canal de l'Isle, d'étudier les différentes solutions permettant la suppression ou la régularisation règlementaire (LEMA, SAGE du Calavon), technique et juridique de ces rejets.

Cette action devra être menée conjointement entre les responsables de ces rejets identifiés, les collectivités locales et le canal.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	Suite à l'action IV.1					
Coût prévisionnel (HT)	Cette action pourra faire l'objet d'un avenant au Contrat de Canal					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	-	-	-	-	-	-
<i>% de financement</i>	-	-	-	-	-	-

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Amélioration de la régulation des rejets d'assainissement pluvial dans le but de **protéger les personnes et les biens** et de **limiter les risques de débordement du canal**.

- **Sécurisation des réseaux à ciel ouvert du canal** notamment avec les aménagements qui seront réalisés pour réduire les apports lors de fortes pluies.

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Amélioration de la qualité de l'eau du canal via un meilleur contrôle des apports d'eau entrant dans le réseau.

Fiche cadre n°IV.3	IDENTIFICATION / CARACTERISATION ET DEVENIR DES FILIOLES FAVORISANT L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES
Axe stratégique	AXE TERRITORIAL : Un territoire se développant en tenant compte de ses canaux
Objectifs opérationnels	- Trouver des solutions adaptées aux problématiques de rejets dans les canaux et d'évacuation des eaux pluviales - Intégrer la problématique des ouvrages du canal dans les politiques d'aménagement et de développement territorial en particulier au niveau des documents d'urbanisme

CONTEXTE

Le réseau gravitaire du canal de l'Isle et son interconnexion avec les réseaux d'assainissement des eaux pluviales, le Névon et le Mourgon font jouer à ce canal un rôle important dans la collecte des eaux pluviales et leur évacuation.

Ce phénomène s'est d'ailleurs amplifié ces dernières années avec l'étendue des zones urbaines sur le périmètre du Canal de l'Isle qui entraîne l'imperméabilisation des sols et aggrave ce phénomène de ruissellement.

Dans les années passées, certaines filioles qui jouaient un rôle important sur un secteur dans l'assainissement pluvial ont disparu du fait d'une modernisation du réseau. Les conséquences ont pu parfois être importantes.

Ainsi, afin d'éviter les erreurs passées et d'anticiper les conséquences des modernisations, les gestionnaires du canal souhaitent en concertation avec les collectivités définir le devenir des filioles ayant été identifiées comme jouant un rôle dans l'évacuation des eaux pluviales : ces filioles, n'ayant plus de fonction d'irrigation et donc plus d'intérêt pour le canal, doivent-elles être conservées ?, que souhaite la commune ?, ...

DESCRIPTION DE LA NATURE DES ACTIONS

Afin d'éviter les disparitions ou destructions des filioles d'un réseau qui jouent un rôle important en assainissement pluvial, il est proposé **d'identifier et de caractériser les filioles favorisant l'évacuation des eaux pluviales sur les secteurs devant être modernisés**. A la suite de ce diagnostic, les gestionnaires du canal en concertation avec les mairies concernées rechercheront des solutions sur le devenir de ces filioles.

Il s'agira donc dans un premier temps à partir de la connaissance de terrain du personnel des canaux et des services techniques des communes, d'identifier clairement les filioles qui jouent un rôle dans le pluvial et de les cartographier.

Cette étude sera menée en priorité sur les secteurs qui devraient être modernisés entre 2012 – 2017 :

- Secteur 1 : secteur Velorgues
- Secteur 2 : secteur Arrousaire

Ces données pourront être introduites dans le Système d'Information Géographique du canal.

Après l'identification et la caractérisation des filioles, les gestionnaires du canal de l'Isle et les collectivités concernées se réuniront pour définir le devenir de ces filioles ainsi que les modalités techniques et juridiques pour les maintenir éventuellement en service dans un but d'assainissement pluvial (Conventions, DIG, vente, aménagements techniques, ..)

NOMBRE ET NOM DES FICHES ACTIONS PREVUES**2 Fiches actions :**

Fiche action IV.3.1 : Identification / caractérisation et devenir des filioles jouant un rôle en assainissement pluvial, Fin de la modernisation du secteur Velorgues.

Fiche action IV.3.2 : Identification / caractérisation et devenir des filioles jouant un rôle en assainissement pluvial, Fin de la modernisation du secteur Arrousaire.

COUT PREVISIONNEL

	Intitulé de la Fiche action	Coût
Fiche Action IV.3.1	Identification / caractérisation et devenir des filioles jouant un rôle en assainissement pluvial, Fin de la modernisation du secteur Velorgues	pm
Fiche Action IV.3.2	Identification / caractérisation et devenir des filioles jouant un rôle en assainissement pluvial, Fin de la modernisation du secteur Arrousaire.	pm
	Total (sur la durée du contrat)	pm

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	Maître d'ouvrage	Date de réalisation prévue
Fiche Action IV.3.1	Canal de l'Isle	2014-2016
Fiche Action IV.3.2	Canal de l'Isle	2011-2017

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Agence de l'Eau	Région	Département	Etat	Autre	MO
Fiche Action IV.3.1	-	-	-	-	-	-
Fiche Action IV.3.2	-	-	-	-	-	-

Fiche Action IV.3.1

IDENTIFICATION / CARACTERISATION ET DEVENIR DES FILIOLES JOUANT UN ROLE EN ASSAINISSEMENT PLUVIAL

SECTEUR VELORGUES – COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Maîtrise d'ouvrage : ASCO du Canal de l'Isle et mairie de l'Isle sur la Sorgue

- **Localisation :** l'Isle sur la Sorgue
- **Types d'action :** diagnostic de l'utilité des filioles du réseau gravitaire du canal dans l'évacuation des eaux pluviales et réflexion collective sur le devenir de ces filioles.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Le secteur de Velorgues, situé au sud de l'Isle sur la Sorgue, est une zone à très forte dominante agricole. Depuis 2006, le Canal de l'Isle a entrepris de moderniser ce secteur. L'achèvement des travaux de modernisation de ce secteur est prévu sur 5 tranches de 2010 à 2014.

Les filioles de ce réseau gravitaire n'auront alors plus aucune utilité pour le Canal de l'Isle, et certaines d'entre elles jouent probablement un rôle dans l'assainissement pluvial. Cette action va consister dans un premier temps à repérer ces filioles sur chacune de ces communes.

Le repérage et l'identification des filioles pourront se faire avec les connaissances du terrain du personnel du Canal de l'Isle, et avec les services techniques de la commune de l'Isle sur la Sorgue.

Ce diagnostic devra être mené conjointement entre le canal et la commune et permettra de :

- identifier et repérer les filioles utiles pour l'assainissement pluvial,
- mesurer et préciser le linéaire de la filiole identifiée,
- dimensionner la filiole, ce qui revient à évaluer et quantifier le volume potentiel que celle-ci peut véhiculer,
- évaluer l'état de la filiole, sa vétusté et les travaux nécessaires à sa rénovation éventuelle,
- évaluer le surcoût pour le canal de poser les canalisations ailleurs que dans les filioles existantes.

Dans un deuxième temps, le Canal de l'Isle et la commune de l'Isle sur la Sorgue rechercheront et étudieront les solutions sur le devenir de ces filioles utiles pour l'assainissement pluvial. Le but sera de trouver des solutions techniques et juridiques qui permettront à la commune d'utiliser ces filioles pour l'assainissement pluvial.

Cette action se déroulera donc en deux temps, une première phase de diagnostic qui aura pour objectif de repérer et d'identifier les filioles jouant un rôle dans l'assainissement pluvial communal et la seconde partie sera consacrée à la recherche de solutions sur le devenir des filioles.

PRIORITE, ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2014-2016					
Coût prévisionnel (HT)	pm					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	-	-	-	-	-	-
<i>% de financement</i>	-	-	-	-	-	-

JUSTIFICATION DU PROJET***Retombées socio-économiques***

- Conserver en état de fonctionnement les filioles qui jouent un rôle favorable dans l'évacuation des eaux pluviales sur les communes. Ce rôle peut s'avérer indispensable pour limiter les inondations en zone urbaine.

- En rétrocedant les filioles qui jouent un rôle pour le pluvial, la modernisation a un coût plus important pour le canal. En effet, cela oblige à poser les canalisations dans l'ancienne filiole en profondeur et à reconstituer la filiole afin qu'elle continue à jouer un rôle d'assainissement. Une autre solution consiste à faire passer les canalisations pression ailleurs qu'au droit des tracés existants, le canal est alors obligé de refaire des conventions de servitude de passage.

- L'utilisation de ces filioles pour l'évacuation des eaux pluviales évitera aux communes de construire de nouveaux réseaux pour le pluvial.

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- La conservation de ces filioles en état permet au patrimoine du canal de continuer à vivre.

Fiche Action IV.3.2

IDENTIFICATION / CARACTERISATION ET DEVENIR DES FILIOLES JOUANT UN ROLE EN ASSAINISSEMENT PLUVIAL SECTEUR ARROUSAIRE

Maîtrise d'ouvrage : ASCO du Canal de l'Isle et mairie de Lagnes et l'Isle sur la Sorgue.

- **Localisation :** Lagnes et l'Isle sur la Sorgue
- **Types d'action :** diagnostic de l'utilité des filioles du réseau gravitaire du Canal dans l'évacuation des eaux pluviales et réflexion collective sur le devenir de ces filioles.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLEE DU PROJET

Le secteur de l'Arrousaire est un secteur agricole de plus de 500 ha situé essentiellement sur la commune de l'Isle sur la Sorgue. Des travaux de modernisation sont prévus ces prochaines années sur ce secteur géographique.

Les travaux ont déjà débuté de 2008 à 2011. L'achèvement des travaux de modernisation de ce secteur est prévu sur 7 tranches jusqu'en 2017.

Les filioles de ce réseau gravitaire n'auront alors plus aucune utilité pour le Canal de l'Isle, et certaines d'entre elles jouent probablement un rôle dans l'assainissement pluvial. Cette action va consister dans un premier temps à repérer ces filioles sur chacune de ces communes.

Le repérage et l'identification des filioles pourront se faire avec les connaissances du terrain du personnel du Canal de l'Isle, et avec les services techniques des communes concernées.

Ce diagnostic devra être mené conjointement entre le canal et la commune et permettra de :

- identifier et repérer les filioles utiles pour l'assainissement pluvial,
- mesurer et préciser le linéaire de la filiole identifiée,
- dimensionner la filiole, ce qui revient à évaluer et quantifier le volume potentiel que celle-ci peut véhiculer,
- évaluer l'état de la filiole, sa vétusté et les travaux nécessaires à sa rénovation éventuelle,
- évaluer le surcoût pour le canal de poser les canalisations ailleurs que dans les filioles existantes.

Dans un deuxième temps, le Canal de l'Isle et les communes de l'Isle sur la Sorgue et de Lagnes rechercheront et étudieront les solutions sur le devenir de ces filioles utiles pour l'assainissement pluvial. Le but sera de trouver des solutions techniques et juridiques qui permettront aux communes d'utiliser ces filioles pour l'assainissement pluvial.

Cette action se déroulera donc en deux temps, une première phase de diagnostic qui aura pour objectif de repérer et d'identifier les filioles jouant un rôle dans l'assainissement pluvial communal et la seconde partie sera consacrée à la recherche de solutions sur le devenir des filioles.

PRIORITE, ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2011-2017					
Coût prévisionnel (HT)	pm					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
Montant	-	-	-	-	-	-
% de financement	-	-	-	-	-	-

JUSTIFICATION DU PROJET***Retombées socio-économiques***

- Conserver en état de fonctionnement les filioles qui jouent un rôle favorable dans l'évacuation des eaux pluviales sur les communes. Ce rôle peut s'avérer indispensable pour limiter les inondations en zone urbaine.
- En rétrocedant les filioles qui jouent un rôle pour le pluvial, la modernisation a un coût plus important pour le canal. En effet, cela oblige à poser les canalisations dans l'ancienne filiole mais en profondeur et à reconstituer la filiole afin qu'elle continue à jouer un rôle d'assainissement. Une autre solution consiste à faire passer les canalisations pression ailleurs qu'au droit des tracés existants, le canal est alors obligé de refaire des conventions de servitude de passage.
- L'utilisation de ces filioles pour l'évacuation des eaux pluviales évitera aux communes de construire de nouveaux réseaux pour le pluvial.

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- La conservation de ces filioles en état permet au patrimoine du canal de continuer à vivre.

FICHE CADRE/ACTION n°IV.4	REPERAGE ET CARACTERISATION DES REJETS D'EAUX USEES DANS LE CANAL
Axes stratégiques	AXE ENVIRONNEMENTAL : Des canaux soucieux de la qualité de l'environnement AXE TERRITORIAL : Un territoire se développant en tenant compte de ses canaux
Objectifs opérationnels	- Trouver des solutions adaptées aux problématiques de rejets dans les canaux et d'évacuation des eaux pluviales - Garantir une qualité de l'eau délivrée par le Canal compatible avec ses usages en supprimant les rejets polluants

MAITRISE D'OUVRAGE

Canal / Collectivités locales concernées / Particuliers

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

C'est en zone urbaine qu'est concentrée la majeure partie de la pollution ayant un impact sur l'eau transportée par le canal. Les pollutions les plus fréquemment recensées sont dues à :

- Des eaux usées domestiques/assainissement autonome non conforme,
- Des déchets dans le réseau,
- L'utilisation de produits phytosanitaires,
- Pollution ponctuelle (rejets d'huile de vidange, chute d'objets lourds...).

Certaines de ces pollutions sont diffuses et occasionnelles, d'autres sont par contre plus facilement identifiables et localisables. Dans un but de préservation de la qualité de l'eau du canal, il convient donc de faire l'inventaire des déchets et des eaux polluées en vue de leur traitement préalable (élimination ou déviation).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le but de cette action est d'identifier les rejets d'eaux usées issus de **systèmes d'assainissements autonomes non conformes** dans le réseau à ciel ouvert du canal de l'Isle. L'objectif final est de supprimer ou mettre aux normes ces rejets afin d'améliorer la qualité des eaux qui transitent dans le réseau du canal.

Cette action concerne l'ensemble du secteur desservi par le réseau à ciel ouvert du canal de l'Isle c'est-à-dire les communes de Lagnes, Robion, le Thor, l'Isle sur la Sorgue et Châteauneuf de Gadagne.

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) sont de la responsabilité des communes et plus particulièrement des SPANC (services publics d'assainissement non collectif). Certaines communes ont déjà effectué les diagnostics des installations non-conformes sur leur territoire, sur d'autres communes ces repérages et diagnostics sont en cours. D'après la législation en vigueur, la date ultime de contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif par les communes est le 31 décembre 2012. Les inventaires et les diagnostics devront donc être terminés à l'échéance réglementaire en vigueur. Les particuliers ayant une installation diagnostiquée non-conforme ont 4 ans pour réaliser les travaux de mises aux normes à partir de la date du diagnostic.

Il s'agira ainsi à chaque commune concernée d'identifier et de caractériser les rejets d'eaux usées issus d'assainissements autonomes non-conformes dans le réseau du canal de l'Isle. Tous les rejets significatifs devront être répertoriés, les informations connues des gestionnaires et des agents du canal devront également être référencées. Le Syndicat listera les rejets qu'il aura identifiés.

Un plan d'action pourra alors être défini, préconisant des mesures opérationnelles de mise aux normes en fonction des priorités d'intervention identifiées et en concertation avec les principaux responsables. Il pourra alors donner lieu à plusieurs programmes distincts qui pourront faire l'objet d'avenant au contrat de canal.

PRIORITE, ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2012-2017					
Coût prévisionnel (HT)	pm					
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
<i>Montant</i>	-	-	-	-	-	-
<i>% de financement</i>	-	-	-	-	-	-

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

Les rejets d'eaux usées provenant d'assainissement non collectif défectueux ou insuffisants se produisent dans les réseaux à ciel ouvert du canal. Des mesures doivent être prises par les responsables des rejets.

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Amélioration de la qualité des eaux du canal. Cette action vise avant tout à protéger et préserver la qualité de l'eau distribuée par le Canal.
- Réduction des rejets polluants dans le canal ce qui implique une sensibilisation des principaux responsables de ces pollutions.

VOLET V - AXE GESTION CONCERTÉE

UNE DEMARCHE ET UN PROJET ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNES

Synthèse des Actions du Volet V

N° Fiche Cadre	Intitulé de la Fiche Cadre	Nbre Fiches Actions	Coût global (HT)
V.1	Actions d'information et de sensibilisation autour du canal et du Contrat	1	4 000 €
V.2	Suivi et bilan du contrat de canal	1	140 000€
	Bilan intermédiaire		40 000 €
	<i>Dont part canal Isle</i>		5 360 €
	Bilan final		100 000€
	<i>Dont part canal Isle</i>		13 400 €
V.3	Création d'une commission intercommunale	1	pm
V.4	Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le contrat de canal (Coût total poste chargé de mission commun aux canaux de Cabedan-neuf, l'Isle et Mixte, 2012-2017)	1	388 000 €
	Dont part canal de l'Isle (60% du poste)		232 800 €
	TOTAL Canal de l'Isle		255 560 €

Tableau des financements - Axe 5

N°	Intitulé	Années	MO	Montant total	AE		CG84		CR		Etat		FEDER / UE		MO	
V.1	Actions d'information et de sensibilisation autour du canal de l'Isle et du Contrat de Canal	2011-2017	Canal Isle	4 000 €	50%	2 000 €			30%	1 200 €		0 €			20%	800 €
	Information et sensibilisation 2011-2013	2011		pm												
	Information et sensibilisation 2014-2016	2014		3 000 €	50%	1 500 €			30%	900 €		0 €			20%	600 €
	Information et sensibilisation 2017	2017		1 000 €	50%	500 €			30%	300 €		0 €			20%	200 €
V.2	Suivi et bilan du Contrat de Canal	2011-2017	5 canaux	150 000 €	50%	75 000 €			30%	45 000 €		0 €			20%	30 000 €
	Bilan intermédiaire Contrat de Canal	2014		40 000 €	50%	20 000 €			30%	12 000 €		0 €			20%	8 000 €
	<i>part bilan intermédiaire Contrat de Canal de l'Isle</i>	2014		5 360 €	50%	2 680 €			30%	1 608 €		0 €			20%	1 072 €
	Bilan final Contrat de Canal	2017		100 000 €	50%	50 000 €			30%	30 000 €		0 €			20%	20 000 €
	<i>Part bilan final Contrat de Canal de l'Isle</i>	2017		13 400 €	50%	6 700 €			30%	4 020 €		0 €			20%	2 680 €
V.3	Mise en place d'une commission intercommunale	2011-2017	Canal de l'Isle	pm												
V.4	Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le Contrat de Canal	2010-2017	Canal de l'Isle, Mixte et Cabedan-neuf (100%du poste)	508 000 €												
	<i>Financement poste partie 2010-2012</i>	2010-2012	Canal de l'Isle	183 000 €	49%	89 670 €							31%	56 730 €	20%	36 600 €
	Financement poste 1ère année (2010)	2010		pm												
	Financement poste 2ème année (2011)	2011	Canal de l'Isle	pm												
	<i>Dont part canal de l'Isle</i>															

	Financement poste 3ème année (2012)	2012	Canal de l'Isle	63 000 €	49%	30 870 €						31%	19 530 €	20%	12 600 €
	<i>Dont part canal de l'Isle</i>			<i>37 800 €</i>		<i>18 900 €</i>							<i>11 340 €</i>		<i>7 560 €</i>
	Financement poste partie 2013-2015	2013	Maîtrise d'ouvrage et répartition canal Isle, Mixte et Cabedan-neuf à définir	195 000 €	50%	97 500 €						30%	58 500 €	20%	39 000 €
	<i>Dont part canal de l'Isle (Estimation 60% du poste)</i>			<i>117 000 €</i>	<i>50%</i>	<i>58 500 €</i>						<i>30%</i>	<i>35 100 €</i>	<i>20%</i>	<i>23 400 €</i>
	Financement poste partie 2016-2017	2016	Maîtrise d'ouvrage et répartition canal Isle, Mixte et Cabedan-neuf à définir	130 000 €	50%	65 000 €						30%	39 000 €	20%	26 000 €
	<i>Dont part canal de l'Isle (Estimation 60% du poste)</i>			<i>78 000 €</i>	<i>50%</i>	<i>39 000 €</i>						<i>30%</i>	<i>23 400 €</i>	<i>20%</i>	<i>15 600 €</i>
	Part canal de l'Isle, Axe 5			60 560 €		30 280 €				6 828 €			11 340 €		12 112 €

Tableau de programmation par intervenant financier - Axe 5

	Montant total	AE		CG84		CR		Etat		FEDER / UE		MO	
2011													
Information et sensibilisation 2011-2013													
Financement poste 2ème année (2011), part Isle													
2012	37 800 €		18 900 €							11 340 €		7 560 €	
Financement poste 3ème année (2012)	63 000 €	50%	31 500 €							30%	18 900 €	20%	12 600 €
Dont part canal de l'Isle	37 800 €		18 900 €								11 340 €		7 560 €
2013	117 000 €		58 500 €							35 100 €	20%	23 400 €	
Financement poste partie 2013-2015	195 000 €	50%	97 500 €								58 500 €		39 000 €
Dont part canal de l'Isle	117 000 €	50%	58 500 €							30%	35 100 €	20%	23 400 €
2014	8 360 €		4 180 €				2 508 €		0 €				1 672 €
Information et sensibilisation 2014-2016	3 000 €	50%	1 500 €			30%	900 €		0 €			20%	600 €
Bilan intermédiaire Contrat de Canal	40 000 €	50%	20 000 €			30%	12 000 €		0 €			20%	8 000 €
part bilan intermédiaire Contrat de Canal de l'Isle	5 360 €	50%	2 680 €			30%	1 608 €		0 €			20%	1 072 €
2016	130 000 €		65 000 €							39 000 €		26 000 €	
Financement poste partie 2016-2017	130 000 €	50%	65 000 €							30%	39 000 €	20%	26 000 €
Dont part canal de l'Isle	78 000 €	50%	39 000 €							30%	23 400 €	20%	15 600 €
2017	14 400 €		7 200 €				4 320 €		0 €				2 880 €
Information et sensibilisation 2017	1 000 €	50%	500 €			30%	300 €		0 €			20%	200 €
Bilan final Contrat de Canal	100 000 €	50%	50 000 €			30%	30 000 €		0 €			20%	20 000 €
Part bilan final Contrat de Canal de l'Isle	13 400 €	50%	6 700 €			30%	4 020 €		0 €			20%	2 680 €
Total part canal de l'Isle	60 560 €		30 280 €				6 828 €				11 340 €		12 112 €

FICHE CADRE/ACTION N°V.1	ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUTOUR DU CANAL DE L'ISLE ET DU CONTRAT DE CANAL
Axes stratégiques	AXE GESTION CONCERTÉE : Une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés AXE TERRITORIAL : un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux AXE ENVIRONNEMENTAL : des canaux en prise avec les attentes de la population
Objectifs opérationnels	- Renforcer l'information et la communication sur les canaux et leurs projets à destination des usagers et de la population locale - Veiller à la cohérence et à la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement - Améliorer et développer la communication auprès des adhérents, de la population locale sur le fonctionnement et le patrimoine « canal ».

MAITRE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Le Canal de l'Isle est une association syndicale constituée d'office (ASCO). Ce statut juridique particulier est assez bien connu des agriculteurs originaires du secteur mais totalement ignoré et méconnu par les nouveaux arrivants.

Une enquête menée auprès d'un échantillon d'adhérents du canal de l'Isle en 2005 a clairement mis en évidence que la majorité des adhérents est en attente d'informations sur le fonctionnement technique et administratif du syndicat. L'enquête a par exemple mis en avant le fait que de nombreux membres du Canal ne savaient pas que le syndicat organisait une assemblée générale et ne savaient pas non plus pour quelles raisons ils n'y étaient pas conviés. Toujours au travers de cette enquête, les adhérents du canal ont été près de 60% à souhaiter la mise en place d'un bulletin d'information.

Par ailleurs, la démarche contrat de Canal menée par le canal de l'Isle concerne l'ensemble des adhérents et tente de développer des liens avec l'ensemble de la population vivant sur le territoire.

Ainsi, développer des outils de communication et de sensibilisation autour du canal est apparu au fur et à mesure de la démarche contrat de canal comme une priorité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de l'ensemble des actions destinées à informer les membres de l'association syndicale et la population locale sur le fonctionnement du canal, ses projets, ses évolutions et ses liens avec le territoire :

- Création d'un site internet spécifique au canal de l'Isle :

Le Canal de l'Isle ne possède pas de site internet. Une des actions prioritaires consistera à créer un site spécifique au canal qui permettra d'obtenir toutes les informations techniques, administratives, juridiques de base sur le canal. Ce site permettra également de connaître l'actualité du canal.

- Elaboration et édition d'un bulletin d'information

Un bulletin d'information qui pourrait être envoyé annuellement sera conçu à destination des adhérents et des partenaires du Canal (communes, Services de l'Etat, membres du comité de pilotage du contrat de canal, ..)

La rédaction de ce bulletin sera réalisée par le personnel du canal de l'Isle.

- Information de la population locale via les vecteurs d'information déjà en place (bulletins municipaux, bulletins d'associations locales, ...)

Le bulletin d'information « Canal » qui sera créé ne concernera uniquement que les adhérents de l'association syndicale du canal de l'Isle. Des actions d'informations sur des sujets ciblés sont ainsi envisagées à travers les bulletins municipaux des communes desservies par le canal et / ou les bulletins d'associations ou de partenaires locaux s'étant impliqués dans la démarche contrat de canal. Ces actions visent à informer une population beaucoup plus large et diversifiée. Au moins une fois par an, les contacts seront pris avec chaque commune en vue d'une publication dans le bulletin. Ce travail sera réalisé par le personnel du canal de l'Isle.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)		2011-2017					
Coût prévisionnel (HT)		Création d'un site internet et maintenance (2011)					10 000 €
		Elaboration et édition du bulletin d'information (1000 € / an)					7 000 €
		Temps de personnel du canal					pm
Plan de Financement		AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
2011-2013	<i>Montant</i>	pm	pm	pm	pm	pm	pm
13 000 €	<i>% de financement</i>						
2014-2016	<i>Montant</i>	1 500 €	900 €	-	-	-	600 €
3 000 €	<i>% de financement</i>	50 %	30 %	-	-	-	20 %
2017	<i>Montant</i>	500 €	300 €	-	-	-	200 €
1 000 €	<i>% de financement</i>	50 %	30 %	-	-	-	20 %

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Réponse à une attente forte des adhérents du canal
- Meilleure identification du canal, de son rôle et de son fonctionnement

Retombées patrimoniales et environnementales

- Meilleure connaissance par la population locale du patrimoine « canal de l'Isle » et de ses interactions avec le milieu naturel : meilleure préservation des ouvrages, de la qualité de l'eau, ...

FICHE CADRE/ACTION n°V.2	SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE CANAL
Axes stratégiques	AXE GESTION CONCERTÉE : Une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés AXE TERRITORIAL : un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux
Objectifs opérationnels	- Renouveler les modalités d'échanges et de coopération sur leurs projets respectifs entre les collectivités locales et les canaux - Veiller à la cohérence et à la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement

MAITRE D'OUVRAGE

Les 5 canaux entrant dans la démarche contrat de canal (maîtrise d'ouvrage déléguée)

Contexte – Problématique

La réalisation des opérations prévues au Contrat de Canal de chacun des 5 canaux est programmée sur 6 années de 2012-2017, mais certaines actions ont d'ores et déjà été lancées lors de la phase d'élaboration, en 2011 notamment.

Sur cette période, chaque partenaire garde l'entière maîtrise technique et financière des actions dont il assure la maîtrise d'ouvrage.

La mise en œuvre des contrats de canaux devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation des opérations.

Ce suivi et cette évaluation permettront de proposer des adaptations appropriées et nécessaires en cours de chaque contrat ainsi que de préparer l'après contrats de canaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette opération consiste à réaliser 3 bilans pour chaque canal au cours des 7 ans de mise en œuvre du Contrat ainsi qu'un bilan global final à l'échelle des 5 structures.

Il s'agira de réaliser pour **chacun des 5 Contrats de canal** :

Un bilan annuel

Au terme de chaque année, un bilan technique et financier sera présenté au comité de pilotage de chaque Contrat de Canal. Ce bilan portera sur :

- les actions terminées au cours de l'année écoulée
- l'état d'avancement des actions engagées dans l'année
- les actions à mettre en œuvre l'année suivante
- la proposition de recadrage ou compléments éventuels

Ces bilans annuels seront réalisés en interne par le personnel de chaque Canal.

Un bilan intermédiaire

Un bilan intermédiaire devra être réalisé en cours de contrat afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions et le protocole de gestion :

Après les 3 à 4 premières années de mise en œuvre du Contrat, ce bilan permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées, l'état d'avancement du programme d'actions et la nécessité de réviser le contrat de canal.

Ce bilan ainsi que la révision du contrat de Canal qui en découlera devront être approuvés par le comité de pilotage.

Ce bilan sera réalisé par un **prestataire extérieur**.

Un bilan final

Un bilan final complet spécifique à chaque contrat de canal sera réalisé sur tous les plans : administratif, technique, financier. Il s'agira également d'effectuer une évaluation de l'efficacité des actions engagées et de l'opportunité d'engager un second contrat de canal.

Ce bilan sera effectué par un prestataire extérieur à la démarche de Contrat de Canal.

Un bilan final global à l'échelle des 5 canaux

Une évaluation de la démarche contrat de canal sera menée à l'échelle des 5 canaux afin d'avoir une vision globale de l'impact de la démarche.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)		2012-2017					
Coût prévisionnel (HT)		Bilan intermédiaire : 2014					40 000 €
		<i>Dont part canal de l'Isle</i>					5 360 €
		Bilan final : 2017					100 000 €
		<i>Dont part canal de l'Isle</i>					13 400 €
		TOTAL					140 000 €
Plan de Financement		AE	CR	CG 84	Etat	Autre à préciser	MO
Bilan intermédiaire	<i>Montant</i>	20 000 €	12 000 €	-	-	-	8 000 €
	<i>% de financement</i>	50 %	30 %	-	-	-	20 %
	<i>Part canal Isle</i>	2680 €	1608 €				1072 €
Bilan final	<i>Montant</i>	50 000 €	30 000 €	-	-	-	20 000 €
	<i>% de financement</i>	50 %	30 %	-	-	-	20 %
	<i>Part canal Isle</i>	6 700 €	4020 €				2680 €

FICHE CADRE/ACTION n°V.3	MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE
Axes stratégiques	AXE TERRITORIAL : Un territoire se développant en tenant compte de ses canaux AXE GESTION CONCERTÉE : une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés
Objectifs opérationnels	- Intégrer la problématique des ouvrages du canal dans les politiques d'aménagement et de développement territorial en particulier au niveau des documents d'urbanisme - Veiller à la cohérence et à la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement - Renouveler les modalités d'échanges et de coopération sur leurs projets respectifs entre les collectivités locales et les canaux.

MAITRISE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

La démarche participative et ouverte Contrat de canal mise en œuvre a permis de souligner **l'intérêt des acteurs locaux** pour toutes les questions se posant autour des **liens entre canaux et territoire** et leur attachement à voir les modalités de gouvernance des canaux « s'ouvrir » en intégrant notamment mieux les collectivités locales.

En effet, si le Canal fournit toujours de l'eau aux agriculteurs, il approvisionne aussi en eau de très nombreux particuliers pour l'arrosage des jardins notamment. Les communes bénéficient également de l'eau du Canal pour leurs zones d'activités, pour l'arrosage de leurs stades et espaces verts. Les communes considèrent aujourd'hui le canal comme un outil d'aménagement du territoire multi usages et leurs attentes sont nombreuses:

- modernisation et développement des réseaux de desserte sur les secteurs péri-urbains
- alimentation des espaces verts, stades, ...
- utilisation du réseau de canaux à ciel ouvert pour l'évacuation des eaux pluviales
- développement de réseaux pour la protection incendie

De son côté, le Canal souhaite que les collectivités soutiennent financièrement ces missions et prennent mieux en compte le canal dans leurs projets (aménagements, PLU, ...).

Ainsi, dans la continuité de ce qui a commencé à se mettre en place depuis la phase d'élaboration du contrat de canal, la mise en place d'une « commission » regroupant les communes desservies par le canal apparaît aujourd'hui incontournable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un lieu de discussion et de rencontre entre les gestionnaires du canal de l'Isle et les 6 communes desservies par le canal :

- Robion
- Lagnes
- Isle sur la Sorgue
- Le Thor
- Châteauneuf de Gadagne
- Caumont sur Durance

Cette commission a pour rôle de :

- permettre un échange d'informations entre le canal et les communes
- développer les nouveaux services environnementaux, touristiques, assainissement pluvial... que veulent promouvoir les communes
- faire remonter auprès du canal les attentes des particuliers
- associer les communes aux projets les concernant.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

<i>Année(s) de réalisation prévue(s)</i>	2012-2017
<i>Coût prévisionnel (HT)</i>	pm

JUSTIFICATION DU PROJET

Retombées socio-économiques

- Améliorer la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement.
- Intégrer la problématique des ouvrages du canal dans les politiques d'aménagement et de développement territorial en particulier.

FICHE CADRE/ACTION n°V.4	FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION POUR LE CONTRAT DE CANAL
Axes stratégiques	AXE GESTION CONCERTÉE : Une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés AXE TERRITORIAL : un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux
Objectifs opérationnels	- Renouveler les modalités d'échanges et de coopération sur leurs projets respectifs entre les collectivités locales et les canaux - Veiller à la cohérence et à la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement

MAITRE D'OUVRAGE

ASCO du Canal de l'Isle sur la Sorgue

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

Le Canal de l'Isle porte la démarche contrat de canal. Il assume l'animation et la coordination du Contrat et est maître d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations inscrites au Contrat. Il a besoin de pérenniser et de se doter de moyens humains et matériels permettant de mettre en œuvre et suivre le Contrat de Canal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ASCO du Canal de l'Isle doit assurer les missions d'animation et de coordination en vue de la mise en œuvre du Contrat de Canal :

- Superviser la réalisation du Contrat
- Coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des opérations
- Assister les maîtres d'ouvrages lors de la réalisation des opérations
- Assurer la communication interne et externe du Contrat
- Réaliser le suivi de l'avancement du Contrat
- Assurer le secrétariat technique du Comité de Canal, des commissions de travail thématiques et du Comité technique.

12 opérations cadres inscrites au contrat de Canal sont sous maîtrise d'ouvrage de l'ASCO du Canal de l'Isle. Elles seront réalisées complètement ou partiellement en interne sans faire d'appel à un prestataire extérieur et exigent donc une charge de travail très importante. Enfin, certaines opérations sous maîtrise d'ouvrage différentes de l'ASCO demandent une implication forte du canal de l'Isle.

La mise en œuvre du contrat de canal de l'Isle nécessite donc un poste à 60% afin d'assurer les missions de coordination et d'animation et de mettre en œuvre les opérations du Contrat.

Afin de mettre en œuvre la démarche contrat de canal sur le Canal de Cabedan-Neuf et le Canal Mixte, les 3 canaux (l'Isle, Cabedan et Mixte) ont souhaité se regrouper afin d'embaucher en commun un chargé de mission à **plein temps** chargé de la mise en œuvre de ces 3 contrats de canaux.

Le chargé de mission consacrera :

- 60% de son temps à la mise en œuvre du contrat de canal de l'Isle sur la Sorgue
- 20% de son temps à la mise en œuvre du contrat de canal de Cabedan-Neuf
- 20% de son temps à la mise en œuvre du contrat de canal du Canal Mixte

Les charges inhérentes sont les suivantes :

- les coûts salariaux du poste
- les charges annexes (déplacements, fourniture, ...)

Le Canal de l'Isle sera l'employeur du chargé de mission.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS :

Année(s) de réalisation prévue(s)		2010-2012 2013-2015 2016-2017					
Coût prévisionnel (HT)		2010-2012 Répartition : Isle (60%), Mixte (20%), Cabedan-neuf (20%)					183 000 €
		2013-2015 pour le canal de l'Isle, Mixte et Cabedan					195 000 €
		2016-2017 pour le canal de l'Isle, Mixte et Cabedan					130 000 €
		Coût total 2010-2017 pour le canal de l'Isle, Mixte et Cabedan					508 000 €
Plan de Financement		AE	CR	CG 84	Etat	UE / FEDER	MO
2010-2012 : 183 000 €	Montant	89 600 €	-	-	-	56 800 €	36 600 €
	% de financement	49 %	-	-	-	31%	20 %
2013-2015 : 195 000 €	Montant	97 500 €				29 250 €	19 500 €
	% de financement	50%				30%	20%
2016-2017 : 130 000 €	Montant	65 000 €				39 000 €	26 000 €
	% de financement	50%				30%	20%

Document réalisé par l'Association Syndicale du canal de l'Isle
30 ZA Les Ferrailles – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Tél : 04 90 38 00 69– Fax : 04 90 38 66 08
Janvier 2012

Avec le soutien financier de :

